

Saint Paul des Landes



Bulletin Municipal d'Information



2014

Services municipaux

Tarifs garderie et cantine scolaire

Ces tarifs, applicables depuis le 1^{er} septembre 2013, résultent de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2013 :

Garderie scolaire			
Matin & mercredi	Soir de 15h30 à 16h30	Soir de 16h30 à 18h30	Transport scolaire en Taxi
Tarif A	Tarif D	Tarif B	Tarif C
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc
0,76 €	0,30 €	1,28 €	0,28 €

Cantine		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
2,65 €	3,80 €	5,50 €

Les inscriptions pour le restaurant scolaire se font auprès du secrétariat de mairie et sont prises en compte au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- Tous les jours d'inscription demeurent facturés lorsque l'absence n'est pas signalée en Mairie.
- Le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance; Dans le cas où elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1^{er} jour d'absence est facturé.
- La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.
- Depuis le mois de septembre 2013, la garderie scolaire peut être payée avec les Chèques Emploi Service Universel (CESU).

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi : sur rendez-vous.

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Fax : 04 71 46 40 92

MAIRIE-ST-PAUL-DES-LANDES@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-paul-des-landes.fr

Médiathèque La Grange

Horaires d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 15h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

CCAS - Service d'aide au maintien à domicile

Accueil

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Médecins de garde

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.

Assistante Sociale

Mme MARONCLES Emilie assistante sociale du Conseil Général du Cantal reçoit sur rendez vous le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h à la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES.

La Poste

Horaires d'ouverture

du mardi au vendredi :

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

le samedi matin : de 9h00 à 12h00

Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie

Tél.: 04 71 63 04 27

Etat civil 2013

Décès

- Jean-Pierre FOUR le 12 janvier
- Jean VIGOUROUX le 15 janvier
- Pierre PIQUERONIE le 21 janvier
- Célestine Odette LAVERGNE le 23 février
- Roger SELVES le 14 mars
- René LAGAT le 11 juin
- Marie BLANCHET née FOUR le 8 juillet
- Jeanne CLAMAGIRAND née SIMON le 11 juillet
- Roger SUC le 14 août
- Pépina ROUSSILHE née GRASSI le 27 août
- André BRUEL le 8 septembre
- Pierre GIBERT le 12 septembre
- Serge MOURNETAS le 25 septembre
- Amélie Odette OUSTALNIOL née CHADEFAX le 24 novembre
- Louis SAINT-MARTIN le 10 décembre

Naissances

- Kilyan VIGIER, le 1er janvier, 7 rue de la Camp-Picou
- Nina COLTRIOLI, le 22 janvier, 38 rue des Rives du Caroffe
- Léonie RAYNAL, le 2 mars, Le Bouscarel
- Loïse TARTARIN, le 10 avril, 25 rue du Val d'Auze
- Jade MEYER, le 12 avril, 6 rue des Chênes
- Chloé BOUYSSONNIE, le 30 avril, 21 rue d'Espinassou
- Maxime CHAMBON, le 21 juillet, 23 rue des Rives du Caroffe
- Juliette CARCANAGUE, le 9 août, Laborie
- Alexis MURATET, le 23 août, Le Violon
- Gabriel TEULIERE, le 2 octobre, 14 rue des Rives du Caroffe
- Alban DELORT, le 7 octobre, 19 rue de la Mairie
- Robin BENNET, le 20 octobre, 30 rue des Rives du Caroffe
- Kylian FERLUC, le 21 octobre, L'Hôpital
- Lili Rose LAJARRIGE, le 24 octobre, 11 rue de la Camp Haute
- Jules TROUPEL, le 29 novembre, 22 chemin des Hirondelles
- Adrien BOIS, le 10 décembre, 4 rue des Rives du Caroffe
- Nolan MAFFRE, le 24 décembre, La Vialle

Mariages

- Le 8 juin entre John SIVIGNON et Vanessa GARDES
- Le 6 juillet entre Anthony DURIF et Angéline ARRAIS MAGALHAES
- Le 3 août entre Mathieu DE SÉVERAC et Emilie CARRIER
- Le 10 août entre Jean-Pierre RIGAL et Laure BROUSSE célébré à Montvert (Cantal)
- Le 17 août entre François TOYRE et Julie ALEYRANGUES célébré à Sansac de Marmiesse (Cantal)
- Le 11 octobre entre Robert LEROUSSEAU et Edith COUDERC

] Mot du Maire



Nous sommes 1534 habitants. La Commune de Saint Paul des Landes continue de grandir. C'est une excellente évolution dans un département dont la population diminue.

Ce n'est pas un hasard, mais le résultat de beaucoup d'efforts et de travail des équipes municipales, c'est le résultat des choix faits par les Maires, soutenus par les votes des élus conscients des enjeux.

Aujourd'hui Saint Paul des Landes a mis en place l'essentiel nécessaire au bon fonctionnement d'une Commune qui se développe. L'accueil des nouvelles populations peut se faire facilement car les structures sont en place : Ecole, Services vers les jeunes, services vers les parents, services vers les aînés, adaptation des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, mais aussi services privés : médicaux, commerciaux, artisanaux.

Je ne dirais pas évidemment que tout est terminé : la voirie reste l'objet des principales préoccupations, des services doivent être améliorés

Saint Paul des Landes, commune bien équipée, peut regarder l'avenir avec confiance.

Le Maire et les élus de Saint Paul des Landes vous souhaitent une très bonne année 2014.

Jean-Pierre Dabernat

Maire de Saint Paul des Landes



] Sommaire

<i>Services municipaux</i>	<i>P.2</i>	<i>Culture</i>	<i>P. 32 à 33</i>
<i>Mot du Maire</i>	<i>P.3</i>	<i>Expositions</i>	<i>P.34 et 35</i>
<i>Mot de la Conseillère Générale</i>	<i>P.4</i>	<i>Vie associative</i>	<i>P.36 à 43</i>
<i>CABA</i>	<i>P.5</i>		
<i>SIVU AUZE Ouest CANTAL</i>	<i>P.7 à 9</i>		
<i>Voirie</i>	<i>P.13 à 15</i>		
<i>Conseils municipaux, Fiscalité</i>	<i>P.16 à 23</i>		
<i>Services et animations</i>	<i>P.24 à 30</i>		



Louis Saint-Martin nous a quittés le 10 décembre 2013 et c'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que cette terrible nouvelle a traversé la commune.

Louis Saint-Martin était conseiller municipal depuis 1983... Trente années passées au service de la commune et des saint-paulois... Trente années à s'impliquer activement et méthodiquement dans les différentes commissions des travaux, de l'assainissement, de l'urbanisme, des marchés, des impôts ainsi que dans le CCAS et le syndicat des énergies du Cantal, toujours au service de l'intérêt général.

Fervent défenseur de la commune et de ses intérêts, loyal, disponible et généreux, il était très apprécié pour ses prises de position, sobres mais toujours pertinentes, réfléchies et sans ambiguïté.

Sa parfaite connaissance de la commune et de son évolution en faisait pour tous, et notamment pour les plus jeunes du Conseil Municipal, un compagnon précieux, et reconnu, distingué en 2008 par la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale.

Son engagement public sans faille et son travail accompli au service de ses concitoyens méritent d'être montrés en exemple.



] Mot de la conseillère générale

Tribune de Florence MARTY
Conseillère générale du Canton

Alors que chacun sera amené cette année à faire un choix important lors des élections municipales les 23 et 30 mars, je veux ici rendre hommage à l'équipe sortante qui a su durant six ans répondre aux besoins quotidiens des Saint-Paulois à travers des services de proximité de qualité, mais a su également porter avec engagement et ténacité des projets indispensables au bon développement de la commune.

Les derniers recensements montrent que la population de St Paul a nettement progressé au cours du mandat : en effet, selon les données INSEE, la population totale était de 1403 habitants en 2008, elle est aujourd'hui de 1560 habitants (soit une hausse de + 10 %).

L'attractivité d'une commune ne doit rien au hasard. Elle est le fruit du travail conjugué d'une équipe d'élus soudés, d'un personnel municipal dévoué, et de l'œuvre bénévole des associations et club de St Paul pour que les habitants puissent partager des activités enrichissantes et une convivialité indispensable au lien social.

C'est ce que j'ai pu constater à Saint-Paul, et les liens très enrichissants que j'ai tissés avec les uns et les autres au fil de mes présences régulières depuis 2008 sont à la fois empreints de simplicité, d'écoute attentive, et de respect mutuel.

Le projet de redécoupage cantonal du ministre de l'intérieur propose de faire de St Paul la première ville d'un nouveau canton. C'est une juste reconnaissance qui confirme sa position de Bourg phare à l'ouest du bassin d'Aurillac.

Ce projet a fait la une de l'actualité et je sais que certains, parmi vous, s'interrogent.

De quoi s'agit-il en fait ? : de définir un périmètre électoral pertinent en terme de cohérence et de représentation démocratique pour élire les futures Assemblées Départementales en 2015, sachant que le Cantal passera de 27 à 15 cantons. (La loi précédente instituant les conseillers territoriaux prévoyait une réduction de 27 à 20 cantons).

Ce n'est pas un exercice facile et la nouvelle carte cantonale n'est pas parfaite. Mais ce qui me paraît important, au delà de ses imperfections, ce sont les deux avancées essentielles de la réforme : la prise en compte les évolutions démographiques car en deux siècles la répartition de la population a profondément changé sur le territoire français, et l'instauration de la parité au sein des Assemblées départementales.

L'égalité des citoyens devant le suffrage universel veut que chaque voix pèse le même poids pour déterminer la couleur politique d'une assemblée, or ce n'était pas le cas : dans le Cantal, 1 voix sur le canton d'Allanche (2200 habitants) pesait autant que 5 sur le canton d'Aurillac 2 (11 000 habitants). Ce même écart de 1 à 5 existait dans 98 départements et il était de 1 à 20 dans 18 départements !

Cet écart devra être désormais compris entre 1 et 1,5, et la carte proposée pour le Cantal respecte cette obligation.

Concernant la parité, quand mon prédécesseur Yves DEBORD a rejoint en 1982 les rangs du Conseil Général, il n'y avait aucune femme. Aujourd'hui, soit 31 ans plus tard, nous sommes 3 sur 27. Preuve, hélas, qu'il ne suffit pas d'inscrire la parité dans la constitution française pour qu'elle se traduise dans les faits, ni même d'appliquer des pénalités lourdes à ceux qui s'en affranchissent : en 2011 le montant des pénalités prélevées sur l'ensemble des partis politiques était de 71 millions d'€.

Il était donc temps que la loi intervienne pour faire cesser cette pratique peu glorieuse et il y avait 2 possibilités pour instaurer la parité au sein des Assemblées Départementales : soit des scrutins de listes, comme au Conseil Régional, soit l'élection de deux conseillers (Homme/Femme) dans chaque canton. C'est cette deuxième solution qui a été choisie pour garder un encrage de proximité à l'élection, et cela entraîne de fait, la diminution par deux, ou presque, du nombre de cantons.

Au delà des polémiques stériles, je suis convaincue que nos campagnes sont tout à fait capables d'accompagner ces évolutions, et je fais confiance aux futurs élus, hommes et femmes, pour travailler ensemble dans l'intérêt général du Département car leur rôle, demain comme aujourd'hui, ne sera pas de gérer un canton mais de porter cet intérêt général sur le territoire qui les a élu, quel qu'en soit le contour.

Ils devront surtout conjuguer leurs énergies pour relever les défis majeurs du Cantal et faire face aux difficultés nombreuses qu'il rencontre.

En attendant ces rendez-vous importants, j'adresse à tous les Saint-Paulois, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et d'épanouissement, avec une pensée particulière pour tous ceux qui subissent de plein fouet les effets de la crise économique terrible que nous traversons.

Florence MARTY

La Conseillère générale

CABA

Action économique : le développement pour tous

Prioriser l'investissement, structurer le territoire grâce à des équipements modernes et des services de proximité, faire progresser la qualité de vie et l'attractivité du Bassin d'Aurillac : telles sont les lignes directrices, au quotidien, de l'action de la Communauté d'Agglomération (CABA). Elles constituent des leviers essentiels de développement économique qui se déclinent au travers de la mise en œuvre de grands chantiers, pourvoyeurs d'activité, et d'aménagements économiques porteurs pour les entreprises. C'est par exemple le cas avec le Pôle Immobilier d'Entreprises inauguré en juillet 2013 par Bernard Cazeneuve, Ministre délégué chargé du Budget, ou avec les zones d'activités, qu'elles soient intercommunales ou reconnues d'intérêt communautaire, comme celle de Saint-Paul-des-Landes à laquelle la CABA apporte son soutien.

Ces enjeux sont également au cœur de la réalisation de la zone commerciale de la Sablière, à laquelle le Conseil d'Etat a fait franchir fin 2013 un cap définitif. Ce projet comprend l'implantation d'un ensemble commercial avec un hypermarché Carrefour de 5 950 m² et 14 moyennes surfaces spécialisées : bricolage, équipement de la maison, équipement de la personne, articles de sport et loisirs, centre auto. Porté par la CABA depuis plus d'une décennie à la quasi unanimité des Maires de l'Agglomération, il a été bloqué par des recours cherchant à faire prévaloir des intérêts particuliers sur l'intérêt général.

La Sablière, un équipement d'envergure régionale

En effet, cette réalisation qui représente un investissement de 60 M€ entièrement sur fonds privés répond à des objectifs multiples :

- apporter un regain d'attractivité au Bassin d'Aurillac en le dotant d'un équipement commercial moderne d'envergure régionale ;
- améliorer l'offre pour les consommateurs en stimulant la concurrence sur les prix et limitant l'évasion commerciale grâce à l'implantation d'enseignes nationales ;
- générer de l'activité pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics pour la construction puis aux entreprises de services pour la maintenance ;
- permettre la création nette de plus de 300 emplois pour le fonctionnement de la zone commerciale.

Des objectifs partagés, aux côtés de la CABA, par de nombreux acteurs du monde économique dont la Chambre d'Agriculture et le MEDEF du Cantal, des associations de commerçants, des associations de consommateurs. La ZAC de la Sablière est également très attendue non seulement par les habitants

du Bassin d'Aurillac mais aussi par ceux des secteurs géographiques plus éloignés qui font partie de notre zone de chalandise.

Le feu vert du Conseil d'Etat

Dans son arrêt du 4 décembre dernier, Le Conseil d'Etat a rejeté tous les recours déposés. La plus haute juridiction française a relevé les évolutions positives du projet, la cohérence de cet aménagement avec les réseaux de transport existant et à venir (travaux sur la RN 122), l'amélioration du confort d'achat des consommateurs avec une offre différente de celle du centre-ville, etc. Cet équilibre entre le centre commercial, les autres quartiers et l'ensemble de l'agglomération se traduit notamment par les engagements obtenus auprès de l'aménageur SNC Atout 15/SOPIC et le groupe Carrefour : limitation des boutiques de la galerie commerciale à 20, place faite aux artisans locaux des métiers de bouche et aux productions locales, partenariats avec les commerçants de centre-ville, passation des marchés de travaux en lots accessibles aux entreprises locales, etc.

La décision du Conseil d'Etat rend définitivement possible la création de la Sablière, les recours déposés contre le permis de construire n'ayant pas de caractère suspensif. La CABA travaille désormais à établir avec les aménageurs dans quelles conditions ils vont engager les travaux, dès que leurs dossiers seront bouclés.



CABA

Retrouvez toutes les infos de la CABA sur le site : www.caba.fr

Accueil :
41, rue des Carnes, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 86 30
Fax : 04 71 46 86 32

Centre technique communautaire (CTC)
195 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 48 50

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac la Ponétie, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 26 80
centreaquatique.caba.fr

Médiathèque
rue du 139^e RI, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 86 36
mediatheque.caba.fr
Régie des eaux (CTC)
Tél : 04 71 46 86 38

Urgence Eau et assainissement (CTC)
Tél : 04 71 46 48 60
SPANAC : 04 71 46 86 31



~ Réduire, trier les déchets ~

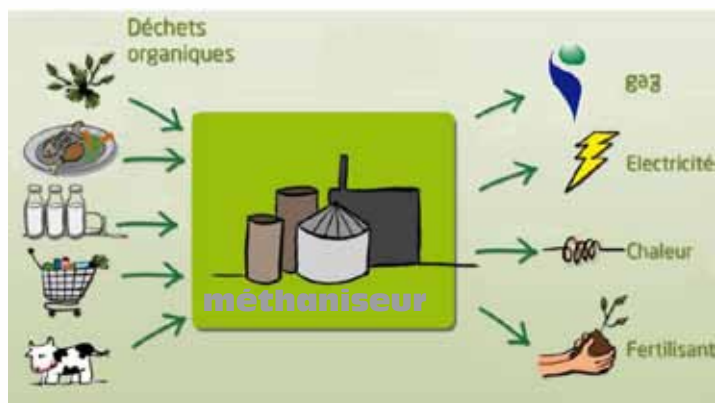
Actuellement, la prise en charge d'une tonne de déchets ménagers coûte **115 €**. L'accentuation des contraintes techniques et environnementales et les taxes en constante progression, vont générer dans les prochaines années une augmentation de ce coût. La caractérisation des déchets ménagers produits met en évidence la présence de près de **30 % de matières recyclables ou valorisables**. L'année 2014 marquera un confortement de l'orientation volontaire choisie par le SMOCE, prévalant par des actions de réduction des déchets par le tri, la prévention et la valorisation.

Ce choix délibéré, privilégiant la réduction, oriente les différents axes de la démarche retenue pour la prochaine année. Sur un gisement de **30 000 t de déchets**, **5 %** de recyclables ou valorisables récupérés génèrent une économie de **170 000 €**.

Le SMOCE souhaite renforcer le développement du **compostage** individuel et collectif, la lutte **contre le gaspillage alimentaire**, la mise en place d'animations scolaires pour **sensibiliser les plus jeunes** et opération, les « foyers témoins », qui porte sur la **prise de conscience des consommateurs** vers des pratiques d'achat et un mode de vie limitant la production de déchets. Le SMOCE souhaite également engager le traitement des déchets d'origine végétale vers la voie d'une valorisation complète et adaptée à la nature du produit. La démarche privilégiera 2 voies de valorisation parallèles : une valorisation au plus près de la zone de production avec un retour au sol et des voies de production d'énergie.



~ Valoriser et produire de l'énergie ~



Cette démarche résolument moderne impose la considération du déchet comme un produit, une ressource, et non comme un rebut. Les végétaux, par exemple, ne sont plus à considérer comme des déchets verts mais des matières premières avec un potentiel énergétique. Pour indication, **1 tonne de tonte de pelouse** peut fournir **120 m³ de méthane** ce qui correspond à une énergie **d'environ 5 kWh**. Le SMOCE souhaite mettre en place des filières qui, en fonction de la nature des produits, pourraient valoriser ce potentiel. Cela peut être la **production de plaquettes bois** pour l'alimentation de chaudières ou la **méthanisation** pour les tontes et les feuilles. Pendant le temps de mise en place de ces filières spécifiques, l'utilisation de celles existantes sur le territoire, permettra de dimensionner les projets à venir et quantifier les gisements présents encore incertains.

1 m³ de plaquettes = 100 l de fioul = 1000 kWh

~ Mutualiser les moyens ~

Comme évoqué précédemment, l'axe de travail principal passe par la réduction des déchets à traiter et non par le traitement du gisement à tout prix, quel qu'en soit la quantité. L'effet d'échelle permet de limiter les coûts en mutualisant à la fois le gisement à traiter et les capacités techniques des territoires.

Afin de mettre en place une réflexion inter-départementale, le SMOCE, et les territoires ruraux du Lot et de la Corrèze ont décidé la création d'une Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des DEchets (ARCIVADE) Elle acte la volonté des acteurs à travailler en commun afin de limiter les coûts de traitement.

Par exemple, une installation de stockage dont le tonnage est inférieur à 50 000t à un coût de traitement 5 % plus élevé qu'une unité de + de 50 000 t. **2000 tonnes incinérées** coûtent en moyenne **90 €/t** contre **76€/t pour 20 000 t** (ademe 2011).



« Traitement des déchets : le SMOCE choisit les techniques d'avenir et refuse des méthodes obsolètes du passé »

SIVU Auze Ouest-Cantal - Année 2013

Bulletin d'information Natura 2000
n°6 - novembre 2013



Bulletin d'information n°4 - novembre 2011

Marais du Cassan et de Prentegarde

Le réseau Natura 2000

L'objectif du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Au niveau local, son ambition est d'allier des actions de conservation et de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant les activités humaines.

Le Marais du Cassan et de Prentegarde

Intégré au réseau Natura 2000, le marais accueille sur ses 507 hectares, des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales d'un grand intérêt à l'échelle de l'Europe. L'enjeu majeur de ce site est lié à la forte présence de zones humides et de cours d'eau, imbriqués dans des espaces prairiaux et forestiers.

Les trésors du Marais à la loupe... suite !

■ Que nous racontent les plantes ?

Durant le printemps et l'été 2013, le CEN Auvergne a réalisé une étude très précise de certains secteurs du marais. Il s'est intéressé aux milieux naturels et a réalisé de nombreux relevés botaniques. Les plantes ont beaucoup parlé à l'oreille du botaniste, et ont donné l'occasion de quelques belles trouvailles.

A peu près chacun de nous sait qu'une lande, par exemple, c'est d'abord des « bruyères » et des « genêts ». Mais le botaniste (ou plutôt le « phytosociologue ») vous parlera de « landes » au pluriel, et non pas au singulier. Il vous montrera que les bruyères ne sont pas toutes les mêmes, et que chacune marque un type de « lande » différent. Il vous racontera ensuite qu'à chaque type de « lande », il y a des conditions spécifiques de sol, d'eau, ainsi que des influences humaines, passées et/ou actuelles.

Ainsi, la Bruyère cendrée et le Genêt poilu, sont typiques des sols très pauvres en éléments nutritifs, acides et rarement humides.

La Bruyère à quatre-angles et le Genêt des Anglais sont comme la paire précédente, sauf qu'ils apprécient avoir les pieds dans l'eau une bonne moitié de l'année.

■ Qui sont ces serpents qui sifflent au Cassan ?



Cette année le CPIE de Haute-Auvergne a mené une étude sur les reptiles du marais. Jusqu'à présent, il y avait peu de connaissances sur ces espèces qui bénéficient pourtant d'une protection nationale, et certaines, plus rares, d'une distinction européenne.

Deux méthodes ont été utilisées : des prospections « à vue » et le relevé régulier de plaques refuges préalablement installées sur le marais. L'ensemble du site n'a pas pu être prospecté de façon exhaustive, compte tenu de sa superficie et du nombre de milieux potentiellement favorables aux reptiles.

Lézard vert

Site Natura 2000

Marais du Cassan et de Prentegarde

Qui sont ces serpents qui sifflent au Cassan ? (suite)

Toutefois, grâce à ce travail, ce sont aujourd'hui 9 espèces de reptiles (4 lézards et 5 serpents) qui sont connues dans le marais, dont 5 inscrites à l'annexe IV de la Directive européenne « Faune, Flore, Habitats ».

Certaines espèces sont rarement observées : Lézard des souches, Coronelle lisse et Couleuvre vipérine. Les deux premières n'ont pas été observées cette année mais l'ont été dans le passé. La troisième était inconnue du site avant l'étude !

Tout au contraire, certains autres reptiles semblent omniprésents et ont été vus à de maintes reprises : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre à collier et Vipère aspic.

L'Orvet est bien présent mais reste beaucoup plus discret et le Lézard des murailles ne se rencontre que dans les secteurs les plus secs (haies, talus routiers, buttes de landes sèches...).



Couleuvre vipérine

En continuant les recherches plusieurs années, deux autres espèces pourraient encore y être découvertes (la Couleuvre d'Esculape et le Lézard vivipare), car le site a tout pour les accueillir.

Le marais du Cassan et de Prentegarde regroupe la quasi-totalité des espèces de reptiles du secteur Ouest aurillacois : il est donc à ce titre là aussi assez remarquable ! On ne le dira jamais assez !

La préservation des reptiles passe par une diversité de milieux conservée sur l'ensemble du site, par les propriétaires et gestionnaires agricoles ou forestiers. La fin des croyances héritées du Moyen-Âge, les peurs paniques de la morsure ou tout simplement le dégoût visuel aboutissent aussi à leur destruction quasi-systématique. Si vous saviez pourtant tous les insectes et les rongeurs que consomment les reptiles et dont ils nous débarrassent par la même occasion !

Nous avons pu également constater un effet néfaste de la circulation routière ; mais dans ce cas les marges de progrès sont très limitées.

Vous avez dit « Charte Natura 2000 » ?

En 2011, deux propriétaires s'étaient portés volontaires pour engager une charte Natura 2000 sur leurs propriétés incluses dans le site Natura 2000, totalisant quelques 54,60 hectares. En 2013, ce sont 4 nouveaux propriétaires qui ont signé cette charte.

Le total engagé au 15 octobre 2013 avoisine donc les 87 hectares soit 17 % du site.

Pour l'instant, en raison des difficultés financières nationales, le dispositif des chartes Natura 2000 est en re-négociation entre les deux ministères de tutelle (Ministère de l'Écologie et Ministère des Finances). Pour les propriétaires déjà engagés, il n'y aura pas d'incidence : ils continueront à bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, pour une durée de 5 ans.

En revanche, la signature de nouvelles chartes est pour l'instant suspendue ; dès que les modalités de révision seront connues, ainsi que leurs incidences sur les budgets des particuliers et des communes, le SIVU Auze Ouest-Cantal et l'animateur Natura 2000 et diffuseront l'information adaptée auprès des propriétaires.

POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Maître d'ouvrage :



SIVU Auze Ouest-Cantal
Mairie
15150 St-Etienne-Cantalès
Tél. 04 71 46 31 40
Fax. 04 71 46 42 10
sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net



CEN Auvergne
Antenne Cantal
Maison des services du
Pays de Murat
Télécentre, 4 rue Faubourg
Notre-Dame
15300 MURAT
Tél. : 04 71 20 28 86
www.cen-auvergne.fr



DREAL Auvergne
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd
Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Sivu auze ouest cantal : une année d'activité

Sentier pédestre « tour du marais »

Suite à l'événement climatique du 6 août 2013, marqué notamment par des vents violents et tourbillonnants un arrêté municipal temporaire interdisant la circulation des piétons sur les sentiers d'interprétation et du tour du marais été pris le 5 septembre 2013 par la commune de Lacapelle Viescamp suite au Conseil Syndical du Sivu Auze Ouest-Cantal en raison de la dangerosité des sentiers due :

- aux arbres tombés et non encore relevés
- aux branches pendantes
- aux arbres fragilisés et susceptibles de tomber sur les sentiers.

La commune de Lacapelle Viescamp a fait appel à l'association « Accent Jeunes » qui travaillait sur le site pour le Sivu Auze Ouest-Cantal pour réouvrir et sécuriser les sentiers. L'arrêté a été levé en octobre.



Randonnées

Les jeudis de Saint Jacques

Cette année encore une randonnée « Les jeudis de Saint-Jacques » organisée par l'office du tourisme d'Aurillac et accompagnée par un professionnel de la randonnée (Fédération Française de la Randonnée) a conduit les marcheurs d'Ytrac à Laroquebrou à travers les paysages si particuliers de cette zone humide. Tout au long du parcours l'animateur et le président du SIVU Auze Ouest-Cantal ont délivré au groupe des informations sur la faune, la flore, la géologie, la vie des hommes de ce territoire, les actions du SIVU Auze Ouest-Cantal,.....

La randonnée s'est terminée par une présentation historique du château suivie d'un pot offert par la mairie de Laroquebrou.



Animations pour les élèves

Les élus du Sivu Auze Ouest-Cantal ont rencontré des apprentis bac pro services aux personnes et aux territoires le 24 octobre 2013. En présence de Marie Claire REGNIER du CEN Auvergne et de Nicolas LOLIVE du CPIE bénévole, nous les avons reçu à la mairie de Saint Etienne Cantalès :

- Description du site du marais du Cassan et de Prentegarde
- Historique de la création du SIVU
- Fonctionnement du SIVU et partenariat
- Les enjeux de la protection du Marais du Cassan et de Prentegarde
- Les aménagements

Ensuite nous sommes allés sur le site pour que les jeunes utilisent les informations données en mairie pour avoir une approche plus concrète des fonctions du marais et pouvoir identifier ses différentes composantes : le sol, l'eau, les êtres vivants...



Sentier d'interprétation

A l'automne le SIVU Auze Ouest-Cantal a confié à l'association « Accent jeunes » qui emploie des jeunes de 16 à 26 ans ayant des besoins financiers ou éprouvant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle l'aménagement d'un caillebotis d'une longueur de 87 mètres sur une zone inon-





dable et la restauration des platelages.

Le SIVU Auze Ouest-Cantal a mandaté en 2012 l'Office National des Forêts pour la conception et la réalisation d'un livret d'accompagnement. Ce livret est en cours d'édition. Le long du sentier d'interprétation vous trouverez 7 bornes jeu en relation avec le livret réalisées par Mic Signaloc pour un coût de 1 155,34 euros.

FÊTE DE LA NATURE



Bilan de la Fête de la Nature, Saint-Paul-des-Landes samedi 25 mai 2013

Le samedi 25 mai, le CPIE de Haute Auvergne a animé plusieurs activités dans le cadre de la Fête de la Nature :

Si la balade de découverte du Marais du Cassan et de Prentegarde a dû être annulée compte tenu des mauvaises conditions météorologiques (températures très basses, orages, averses de pluie et même de grêle...), une activité sur les Reptiles du Marais (en salle et sur le terrain) et une activité sur les chauves-souris (animée par l'ONF) a pu être assurée. Ces activités ont été soutenues par la commune de Saint-Paul-des-Landes, le SIVU Auze Ouest-Cantal et EDF.

La Sensibilisation aux Reptiles a été animée en salle avec un diaporama de présentation préparé pour l'occasion par le CPIE de Haute Auvergne (biologie, écologie, milieux de vie, diversité des espèces du Cantal...) et leur présence dans le Marais du Cassan et de Prentegarde.

L'activité de Découverte du monde mystérieux des Chauves-Souris, également prévue sur le terrain pour aller découvrir les chauves-souris des zones humides et en particulier celles du Marais du Cassan et de Prentegarde a été assurée en salle avec la projection d'un diaporama sur la biologie, l'écologie, la diversité, les méthodes d'études et d'observation. Les personnes présentes ont pu ainsi découvrir ces animaux si mystérieux et pourtant bien présents autour de nous.

Le CPIE de Haute-Auvergne n'ayant pas de spécialiste des Chiropères dans son équipe, il a fait appel à Thomas Darnis de l'Office National des Forêts et spécialiste de ce groupe pour animer cette activité.



Le départ de Jean-Pierre MURAT

Après de très longues années passées au service de la commune de Saint Paul des Landes et des saint-paulois, Jean Pierre MURAT a décidé de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée.



Lors d'une cérémonie organisée le vendredi 3 mai 2013, Jean-Pierre DABERNAT, maire de la commune, mais également Patricia BENITO et Jean-Louis SOULIER, anciens maires, ont tour à tour salué les grandes qualités humaines, le professionnalisme et le sens avéré du service public qu'a su développer Jean Pierre MURAT durant les 28 années passées sur la commune en tant qu'employé municipal, au service des saint-paulois.

Ils l'ont unanimement et chaleureusement remercié pour sa forte implication dans le domaine des travaux et de l'entretien de la commune.

Emu par tant de compliments, Jean-Pierre MURAT a remercié les très nombreuses personnes (famille, collègues, élus, amis, responsables d'associations...) qui avaient répondu à son invitation, et qui avaient souhaité l'entourer en cette journée si particulière.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Élections 2014



QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- > Élection des conseillers communautaires

Saint Paul
des Landes

SAINT PAUL DES LANDES: 1534 habitants

« Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes »

Jean Bodin Philosophe (1529-1596)

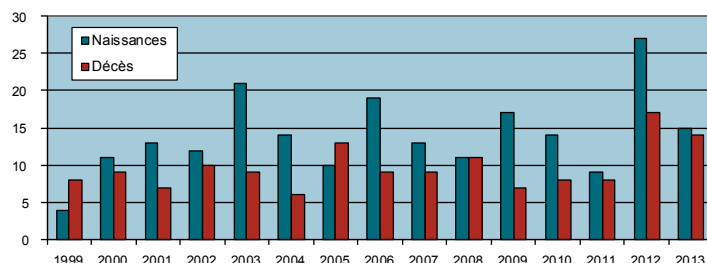
Au fil des ans et des recensements, la commune de SAINT PAUL DES LANDES est devenue une commune remarquable dans le département du Cantal par sa forte hausse de la population.

C'est notamment vrai depuis le milieu des années 70.

Ainsi la population de la commune a doublé entre 1975 et 2013.

Le recensement qui s'est déroulé dans la commune au début de l'année 2013 ne va faire que confirmer cette croissance de la population.

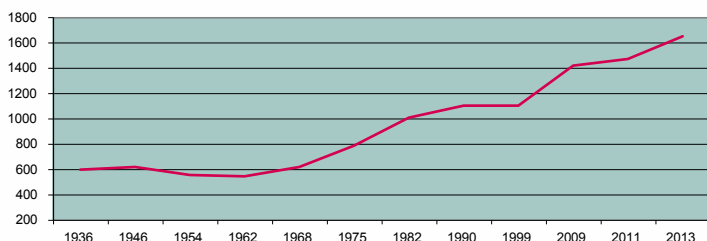
Evolution des naissances et des décès à Saint-Paul des Landes depuis 1999



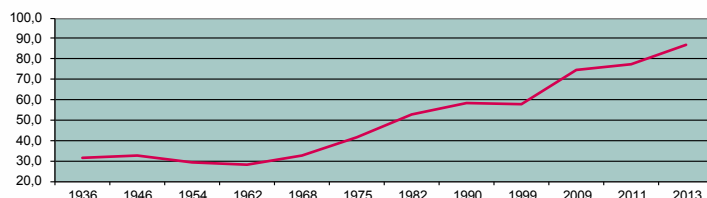
Evolution de la population et de la densité d'habitants au km² de Saint-Paul des Landes depuis 1936

	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011	2013
Population	600	618	557	539	615	789	1003	1105	1101	1415	1473	1534
Densité	31,6	32,5	29,3	28,4	32,4	41,5	52,8	58,2	57,9	74,5	77,5	80,7

Evolution de la population de Saint-Paul des Landes depuis 1936



Evolution de la densité d'habitants au km² de Saint-Paul des Landes depuis 1936



Saint Paul des Landes, chef-lieu de canton... ou pas !

Les 23 Communes du nouveau canton auquel appartiendrait Saint Paul des Landes :

Saint Paul des Landes : 1534 habitants, Le Rouget : 1003, Laroquebrou : 826, Ayrens : 574, Siran : 522, Lacapelle-Viescamp : 470, Parlan : 336, Saint Santin Cantalès : 324, Pers : 308, Omps : 304, Cayrols : 273, Roumegoux : 263, Cros de Montvert : 221, Rouffiac : 221, Glenat : 217, Saint Gérons : 214, Saint Saury : 208, Arnac : 155, Saint Etienne Cantalès : 150, La Ségalassière : 128, Montvert : 122, Saint Victor : 111, Nieudan : 111.

VOIRIE

Rue du Val d'Auze : Une réalisation qui conjugue sécurité et fonctionnalité

Sécurisation :

La rue du Val d'Auze est une voie très fréquentée. Partie urbaine des routes départementales 53 et 64 qui s'y croisaient au niveau d'une intersection à angle droit, très dangereuse, la rue du Val d'Auze est la porte sud vers Sansac de Marmiesse et la Route nationale 122 vers Maurs et le Sud-Ouest. Elle est ainsi l'une des liaisons essentielles entre la Route départementale 120, principal accès entre Aurillac et l'ouest, Brive et les autoroutes A89 et A20 en particulier, et la Route nationale 122, prochainement réaménagée entre Sansac de Marmiesse et le Sud d'Aurillac, c'est-à-dire les principales zones d'activités et commerciales.

Une évolution démographique qui a rendu les travaux nécessaires

La Rue du Val d'Auze est aussi l'ouverture de Saint Paul des Landes vers Lacapelle-Viescamp et en particulier la Zone touristique du Puech des Ouilhes sur laquelle la CABA a réalisé d'importants travaux et en réalisera d'autres, rendant les rives du lac de Saint Etienne Cantalès très attractives. La circulation automobile augmente donc fortement sur la route départementale 64 et sur la rue du Val d'Auze.

La forte évolution démographique de Saint Paul des Landes s'est manifestée dans le quartier de la rue du Val d'Auze par des constructions nombreuses rue de Lacapelle-Viescamp (2), aux Peyrières (8, 7 autres possibles, en fonction des aménagements nécessaires, s'ajoutant aux 4 plus anciennes), à La Camp de Veyrières (11, 1 autre possible, s'ajoutant aux 4 plus anciennes), Picou, aujourd'hui 26 maisons, lesquelles génèrent une circulation de plus en plus importante.

Sécuriser les lieux

Du côté du bourg de Saint Paul des Landes, la rue du Val d'Auze ouvre sur la rue des Ecoles, (rue du groupe scolaire fréquenté par 170 élèves), sur le terrain de foot et sur les zones d'activités.



La pression de la circulation automobile mais surtout la nécessité de sécuriser les cheminements piétonniers, et aussi de rendre plus agréable la vie des riverains, ont conduit le Conseil Municipal de Saint Paul des Landes à engager d'importants travaux sur cet axe essentiel de la commune.

C'est ainsi que dans sa réalisation d'ensemble ont été aménagés :

- Un giratoire
- La voirie
- Les trottoirs
- Les emplacements parking
- Les signalisations routières et piétonnes avec matérialisation des passages « cloutés »
- Les luminaires
- Les réseaux (électriques, télécom, fibre optique...)
- Des espaces végétalisés

Un embellissement pour le quartier et l'Entrée Sud du bourg de Saint Paul des Landes

Ces travaux ont été rendus nécessaires par l'augmentation constante de la population à Saint Paul des Landes ces dernières années, fruit d'une attractivité dynamique due à la situation géographique de la commune, en liaison directe avec Aurillac et sur la route de Tulle, et d'un réseau économique qui se renforce en proposant sur son territoire ou à proximité immédiate de l'ensemble des services nécessaires à une vie locale dynamique.

La couleur des revêtements, l'implantation des cheminements piétonniers, les végétaux qui décoreront les espaces verts, les lumières décoratives constituent un ensemble très réussi dont chacun pourra profiter et donnera une très belle image de notre commune.



VOIRIE

Les partenaires

La maîtrise d'œuvre pour la conception du projet a été confiée, par décision d'attribution d'un marché en dates du 30 avril et du 5 décembre 2012, à la SCP Claveirole et Coudon.

Par délibération du 2 février 2012, le conseil municipal a adopté le projet présenté par le bureau d'études. Celui-ci correspondait parfaitement aux souhaits des élus, sécurisation, embellissement, prévision de l'avenir.

La **commune** a exercé ses compétences sur l'aménagement de trottoirs avec cheminements piétonniers sécurisés, équipement pour personnes à mobilité réduite, pour personnes malvoyantes, adaptation de la chaussée pour favoriser les accès des riverains, la restauration complète du pluvial, l'enfouissement des réseaux aériens, la rénovation totale de l'éclairage public, les espaces verts.

Le **Conseil général** s'est engagé par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à restructurer et revêtir la voirie.

La **Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac** a restructuré la totalité des réseaux « eau et assainissement » de cette zone.

Le **Syndicat départemental d'énergies du Cantal** a procédé à l'enfouissement de réseaux et installé le nouvel éclairage.

Orange a signé une convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Gaz de France a profité des travaux pour créer de nouveaux branchements gaz.



Les entreprises :

La maîtrise d'œuvre a été assurée par la SCP CLAVEIROLE et COUDON.

Les entreprises EUROVIA et SEGERIE ont réalisé tous les travaux liés à la voirie, chaussée et bordures, à la réhabilitation du réseau pluvial, du réseau eau potable, du réseau assainissement, à l'enfouissement des réseaux.

L'entreprise FABRE a réalisé les éléments en granit de Lozère.

L'entreprise EIFFAGE a mis en place l'éclairage LED, candélabres et lumières bleues.

Les services techniques du Conseil général ont mis en place la signalisation.

Un éclairage performant et peu gourmand en électricité

Les nouveaux lampadaires sont équipés de lampes LED, de faible consommation mais qui éclairent très bien. Ils sont aussi équipés d'un réducteur de consommation : toutes les nuits, de minuit jusqu'au lever du jour, un lampadaire sur deux est éteint automatiquement, sauf autour du giratoire pour des raisons évidentes de sécurité.

L'éclairage bleu qui apporte une note esthétique et signe cette réalisation, comme au niveau du Lavoir, a lui aussi une très faible consommation.

Financement

Commune : 194 126 €

Conseil Général : 145 000 €

CABA : 64 800 €

Syndicat des Energies du Cantal : 36 836 €

Un chantier « propre » :

Dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise Eurovia, celle-ci s'est engagée à mettre en œuvre un plan de gestion des déchets, produits lors des travaux :

- Les déchets inertes
- Les déchets d'emballage
- Les déchets industriels banals (DIB)
- Les déchets industriels dangereux (DID).

Concernant les déchets inertes, ceux-ci ont été recyclés en vue d'une réutilisation (terrassement par exemple).

Les déchets dangereux (batteries, huiles, filtres et bombes de peintures) ont été pris en charge par des récupérateurs agréés.



Route d'Ayrens

Autre route départementale qui traverse Saint Paul des Landes, la liaison Ayrens-Saint Paul des Landes est un axe très fréquenté. Desservant essentiellement Ayrens dont les constructions se sont multipliées ces dernières années, en particulier dans les hameaux proches de Saint Paul des Landes, la Route d'Ayrens est aussi la liaison de plusieurs hameaux de Saint Paul des Landes tels que Bosméjo, La Vialle, mais surtout des quartiers du Bois d'Aland et des Aulnes.

Le problème premier rencontré sur cette rue, avant même le nombre de véhicules, ce sont les excès de vitesse. Des mesures ont été effectuées avec l'aide des services du Conseil général, et le résultat est édifiant : des vitesses allant parfois de 80 à 100 km/h ! Cela met les riverains en insécurité. Ce n'est pas acceptable. Il est donc devenu indispensable de mettre en place des aménagements pour sécuriser les piétons.

Les dos d'âne n'obtenant pas l'approbation des services du Conseil général, lesquels évoquent l'entretien hivernal, une proposition de chicane a été retenue, de façon expérimentale dans un premier temps, avec vocation soit à disparaître, sous réserve d'installer un autre système, soit à être intégrée dans des aménagements futurs. De nouvelles mesures de vitesse auront lieu à plusieurs reprises pour évaluer l'intérêt de l'équipement mis en place. L'importance évidente de la réhabilitation de cette rue nécessite les précautions prises.



La route de Picou

Cette voie communale, située entre Picou et Coniaguet, a un fonctionnement de route départementale. En effet, la quasi-totalité des utilisateurs de cette route n'y sont que de passage. Cet état de fait aurait nécessité, et nécessite toujours, que l'entretien de la route de Picou se fasse en partenariat avec le Conseil général. Cependant, aucune démarche n'a été faite en ce sens jusqu'à ce jour. La Commune a donc réalisé, à ses frais uniquement, d'importants travaux au cours de l'année 2013.



Chemin des Hirondelles

Dès que les actes auront été signés chez le notaire, les travaux de sécurisation de l'accès du Chemin des Hirondelles à la Route départementale 120 pourront commencer. Les propriétaires des terrains situés à l'intersection et faisant l'objet du projet ont fait preuve d'une compréhension et une attitude remarquables. Ils doivent en être remerciés.



Saint Paul
des Landes

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 26 février 2013

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Mireille MOUSSU, Annie TABEL.

Absents : Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Louis SAINT MARTIN (procuration à Jean GARROUSTE), Joscelyne COULON, Serge GAMEL, Philippe RICHARD.

Secrétaire de séance : Mireille MOUSSU.

Les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

Modification et Révision simplifiée du PLU.

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la révision simplifiée n°2 et la modification n°3 du PLU.

Afin de répondre à la demande des services de l'Etat, le Conseil Municipal décide de lever les réserves émises par le Commissaire enquêteur concernant le déclassement de 3000 m² environ de zone UB en zone IAU aux Planquettes et de valider la modification n°3 et la révision simplifiée du PLU.

La municipalité, depuis des années déjà, souhaite acquérir une partie de la rue des Passerelles et une petite portion de la parcelle n°16 pour réaliser un parc de stationnement aux abords immédiats de l'école. Dans le cadre de la modification, cet objectif a été affirmé de nouveau

La commune de Saint Paul des Landes, depuis plusieurs années déjà et notamment depuis la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme en 2005, essaye de structurer son développement et de programmer la réalisation des infrastructures qui permettront aux habitants de vivre et circuler aisément dans l'avenir. Le PLU de 2005, avait mis en place, dans le cadre d'une réflexion à long terme sur les déplacements (voitures et piétons), de nombreux emplacements réservés ou cheminements à réaliser dans le cadre d'orientations d'aménagement.

La commune a connu une croissance démographique importante et accueille de nombreux ménages jeunes avec enfants. L'école, est un lieu de vie important de la commune, situé à l'écart du centre du village principalement organisé autour de la RD 120. Les parkings, nombreux dans le centre et aux abords de la salle polyvalente, sont peu présents dans le secteur de l'école et les difficultés de stationnement sont marquées aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

La rue des Passerelles, non revêtue et desservant aujourd'hui de nombreuses habitations, mérite un autre traitement et doit être recalibrée pour permettre un développement des parcelles situées à l'arrière. Aussi, afin de réaliser un aménagement pertinent sur ce secteur, intéressant pour la commune, il est proposé :

- D'étendre l'emplacement réservé n°10 sur une partie de la rue des Passerelles (afin d'accéder, depuis la voie publique,

à l'emplacement réservé n°10 prévu pour créer un parc de stationnement)

- D'étendre la zone IAU au droit de l'ER n°10 pour favoriser la création d'un aménagement cohérent, sur l'ensemble de ce secteur, à la fois proche de quartiers récemment développés (recherche de connexion), proche de l'école (équipement majeur), et à quelques centaines de mètres seulement du centre bourg (accès peu aisé pour le moment néanmoins, du fait notamment de l'absence de connexions par les quartiers).

La commune ne souhaite pas rendre inconstructible les terrains dans ce secteur mais favoriser un aménagement cohérent et d'ensemble de tout ce quartier. Des aménagements au coup par coup, sans cohérence et avec des voies insuffisamment équipées et calibrées, ne peuvent être une solution d'avenir pour la commune. C'est pour cette raison que la commune souhaite rééquiper la rue des passerelles et favoriser l'émergence d'un projet d'aménagement structuré en quartier.

Zone d'activités économiques du Garrigoux.

Le conseil municipal après présentation du projet établi par le cabinet CLAVEIROLE et COUDON, maître d'œuvre, adopte le permis d'aménager de la zone d'activités ainsi que le règlement applicable à ce lotissement.

Le projet de lotissement économique établi par le Cabinet Allo Claveirole Coudon est présenté à l'Assemblée. Il porte sur une surface aménagée d'environ 1, 80 ha et a été très légèrement modifié par rapport à l'AVP (suppression du bassin de rétention, légère augmentation des surfaces cessibles). Les lots pourront être découpés à la demande des acquéreurs potentiels.

Les grands axes du règlement de lotissement applicable à ce projet ayant été développés, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de Permis d'Aménager afin qu'il soit déposé dans les meilleurs délais auprès des services compétents pour instruction.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Il est décidé d'adhérer à cette structure qui a pour mission d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Est également validée la signature d'une convention de mise à disposition du Conseil Général d'une plateforme de dématérialisation des échanges de données.

Conseil Municipal du 11 avril 2013

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Serge GAMEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Mireille MOUSSU, Didier PLACE, Annie TABEL, Louis SAINT MARTIN.

Absents : Jeannine TEISSEDRE (procuration à Jean GARROUSTE), Joscelyne COULON Philippe RICHARD.

Secrétaire de séance : Patricia BENITO.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2012 de la Commune, des budgets annexes du Lotissement des Rives du Caroffe II, et de la zone d'Activités Artisanales, dressés par le Receveur.

Le compte administratif de la commune s'établit comme suit :

Fonctionnement	Montant
Prévu en dépenses et recettes :	946 004,44 €
Réalisé en dépenses :	894 303,73 €
Réalisé en recettes :	996 067,92 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	101 764,19 €

Investissement :	Montant
Prévu en dépenses et recettes :	1 681 710,05 €
Réalisé en dépenses :	966 796,27 €
Réalisé en recettes :	803 738,74 €

Restes à réaliser :	Montant
En dépenses :	473 900,00 €
En recettes :	583 600,00 €

Affectation du résultat, compte tenu des résultats comptables du CA 2012, l'excédent de fonctionnement (101 764,19€) est affecté comme suit :

En financement à la section d'investissement :	53 357,53 €
En report à la section de fonctionnement :	48 406,66 €

Compte administratif du budget annexe du lotissement des Rives du Caroffe :

	Montant
Fonctionnement : prévu et réalisé en dépenses et recettes	21 347,00 €
Investissement : réalisé en dépenses 13 691,44 en recettes	13 890,58 €

Compte administratif du budget annexe de la zone d'activités de la Camp de Garrigoux :

Fonctionnement : prévu et réalisé en dépenses et recettes :	241 838,44 €
Investissement : Réalisation en dépenses :	145 740,44 €
Réalisation en recettes :	96 098,00 €

Budget 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les budgets 2013 qui s'établissent comme suit :

Budget de la commune dépenses et recettes :

Section de fonctionnement :	952 773,66 €
Section d'investissement :	985 158,53 €

Les principales opérations de la section d'investissement, restes à réaliser 2012 et propositions nouvelles sont en dépenses :

Les principales opérations	Montant
Opérations financières : remboursement de la dette :	109 800,00 €
Cautions :	1 000,00 €
Solde d'exécution :	163 057,53 €
Opérations non individualisées :	
Mobilier divers et matériel :	13 000,00 €
Modification du PLU :	7 400,00 €
Travaux régie :	10 000,00 €
Opérations :	
Travaux bâtiments : (solde des travaux d'aménagement et équipements de locaux conformes aux normes d'accessibilité, travaux à la salle des fêtes, projet de locaux de la Poste) :	127 800,00 €
Voirie : (Rue du Val d'Auze et Route de Lacapelle Viescamp, sécurisation de la Route d'Ayrens et de l'accès au Chemin des Hironnelles) :	497 601,00 €
Ecole : (équipements divers et achat de livres) :	7 000,00 €
Eclairage public :	48 500,00 €

Les principales recettes en restes à réaliser et propositions nouvelles sont :

FCTVA : 79 000
TLE et taxe aménagement : 15 900
Excédent de fonctionnement 53 357,53
Autofinancement : 79 000
Amortissement : 24 901
Emprunt : 263 400
Cautions : 1 000
PVR des Hironnelles 2.000
Subventions en restes à réaliser pour l'aménagement de locaux (93.700) et en voirie (237 900)
Produit des cessions 135 000.

La fiscalité directe locale est fixée comme suit :

Taxe d'Habitation :	14,25 %
Taxe Foncière Bâti :	20,32 %
Taxe foncière non bâti :	82,59 %

Examen et vote des subventions attribuées aux différentes associations.

Budget 2013 du Lotissement des Rives du Caroffe : il s'équilibre en dépenses et recettes à 229,85€.

Budget de la Zone d'Activités de la Camp de Garrigoux : il s'équilibre en dépenses et recettes à 540 470,77€.

CONSEILS MUNICIPAUX

PERSONNEL

Le Conseil Municipal a revalorisé le régime indemnitaire attribué aux agents bénéficiant de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) fixé à 2% contre 1,25% précédemment.

Création d'un poste «d'attaché» en remplacement du poste de secrétaire de Mairie et d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à raison de 8 heures hebdomadaires pour une durée maximale de 12 mois sur 18 mois consécutifs. Mise à jour du tableau des effectifs pour prendre en compte ces modifications et un départ en retraite.

Modification et Révision simplifiée du PLU.

Le Conseil Municipal décide, suite aux observations formulées par M. le Préfet du Cantal, concernant la délibération en date du 26 février 2013, d'abroger cette délibération et mettre en place une

nouvelle procédure de révision simplifiée n°2 et modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Noms de voies.

Des noms de voies sont attribués au secteur de Picou comme suit,

- Route de Sansac – Picou
- Chemin du Pas Nègre – Picou
- Rue de la Camp – Picou
- Route de Coniaguet – Picou
- Coniaguet

Les plaques correspondantes seront apposées.

A la demande du Conseil Général, le Conseil municipal adopte une motion relative à la modification des critères d'attribution des crédits de péréquation en faveur des départements ruraux.

Conseil Municipal du 24 juillet 2013

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Joscelyne COULON, François DELRIEU, Mireille MOUSSU, Annie TABEL, Louis SAINT MARTIN.

Absents : Jean Luc DONEYS, Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Philippe RICHARD, Jeannine TEISSEDE (procuration à Jean GARROUSTE).

Secrétaire de séance : Patrick SARNEL.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent d'agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet.

Considérant les besoins en personnel les services de l'école, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2013, à temps non complet 25 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les tarifs pour l'année scolaires 2013/2014 établis comme suit sont adoptés :

Tarifs garderie :

- Tarif A; 7h30-8h20 : 0,76 € (tarif année précédente 0,74),
- Tarif B; 16h30-18h30 : 1,28 € (1,26),
- Tarif C; transport scolaire : 0,28 € (0,26),
- Le tarif D; 15h30-16h30 est fixé à 0,30 € (0,28),

Ce tarif concerne la garderie liée à la réduction du temps scolaire, transférée par l'Etat à la Commune.

Tarif transport scolaire :

Participation des parents aux transports scolaires pour l'année 2013-2014 à 0,71 € par jour et par enfant (pour mémoire tarif 2012-2013 : 0,69 €).

La facturation se fera en début de trimestre pour le trimestre complet.

Tarifs de la cantine année scolaire 2013/2014 :

- Enfant de la commune : 2,65 € (tarif année précédente 2,60),
- Enfant domicilié hors commune : 3,80 € (3,70),
- Adulte : 5,50 € (5,30).

Paiement de la garderie avec des CESU (chèque emploi service universel)

Le Conseil Municipal ayant décidé de l'affiliation au Centre de Remboursement des CESU, à compter de la rentrée de septembre 2013 le paiement de la garderie pourra se faire au moyen de CESU.

Modification des indemnités allouées au Maire

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire et aux élus ayant délégation.

Par délibérations en dates du 28 mars 2008 et du 1^{er} avril 2009 ces indemnités ont été fixées.

Sur proposition de M. le Maire de baisser les indemnités qui lui sont allouées, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} juillet 2013 le taux de l'indemnité de fonction du Maire à 29,75% de l'indice brut 1015 au lieu de 38,65% précédemment (taux maximal de l'indemnité pouvant être allouée aux Maires des Communes de 1000 à 3499 habitants : 43% de l'indice brut 1015).

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de permettre de financer ponctuellement certaines opérations d'investissement (travaux de la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle Viescamp, zone d'activités) et dans l'attente du versement de subventions liées à ces travaux, le Conseil Municipal décide de souscrire auprès du Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie de 350 000 €.

Approbation de la révision simplifiée n°2 et de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Suite à la délibération du 28 mars relative à la modification et à la révision du PLU, une enquête publique s'est déroulée du 22 mai au 21 juin 2013. Le Conseil Municipal, décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur favorable à la révision simplifiée n°2 et à la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme,

Création d'une servitude de passage

Le Conseil Municipal répond favorablement à une demande de servitude de passage sur la parcelle appartenant à la Commune cadastrée section C n° 976 située à Escouderc, afin de permettre l'accès et, ou, la viabilité des parcelles cadastrées C 216, C 217 et C 796, étant précisé que cette servitude d'une largeur de 4 mètres desservira l'ensemble de ces parcelles en un accès unique. Les frais d'établissement de cette servitude seront à la charge du demandeur, cette servitude est consentie à titre gracieux.

Abrogation de délibération instaurant une participation pour voies et réseaux Rue de Fortet et rue de la Madeleine.

Par délibérations en date du 20 avril 2007 et du 7 septembre 2009 des participations pour voies et réseaux avaient été instituées Rue de la Madeleine pour des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement, d'eau potable, EDF, Télécom et Rue de Fortet pour des travaux de raccordements aux réseaux d'assainissement et d'eau potable,

Considérant que les éléments portés dans ces délibérations ne sont

plus conformes et que les coûts indiqués ne correspondent plus à ceux des marchés actuels, le Conseil Municipal, décide d'abroger ces délibérations.

Zone d'activité économique - demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2012, des subventions ont été sollicitées pour l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques.

Des aides ont été allouées pour les travaux par le Conseil Général 56 500 €, la CABA 68 754 €, le Conseil Régional 90 400 €.

La demande formulée auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 n'a pas été retenue. Le Conseil Municipal décide de solliciter une nouvelle fois auprès de Monsieur le Préfet du Cantal une aide au titre de la DETR, afin de permettre l'engagement de cette opération conséquente pour la commune et précise que sans l'équilibre financier la procédure de consultation des entreprises ne pourra être lancée.

Le plan de financement proposé s'établit tel qu'indiqué ci-dessous.

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Postes	Montant HT
Acquisitions (bornage, indemnités...)	164 887 €	Cession terrains acquéreur	214 112 €
Estimation Frais de notaire	9 100 €	Conseil Général 15 (acquisitions)	30 000 €
Honoraires : maîtrise d'œuvre, CSPS, étude géotechnique, AMO...	95 363 €	CABA (acquisitions)	25 420 €
Estimation géomètre	13 000 €	Conseil Général 15 (travaux)	56 500 €
frais de consultation MOE, AMO et autres frais études: estimation	10 000 €	Conseil Régional Auvergne (travaux)	90 400 €
Travaux dont frais concessionnaires	340 000 €	CABA (travaux)	68 754 €
		DETR	80 659 €
Autres frais (frais financiers, frais sur vente, imprévus)	75 000 €	Autofinancement commune de Saint-Paul des Landes	141 505 €
TOTAL	707 350 €	TOTAL	707 350 €

Déplacement d'un éclairage public – Chemin des Hirondelles

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour du Chemin des Hirondelles et la RD 120, il convient d'étudier le déplacement d'un poteau d'éclairage public. Le montant total de l'opération s'élève à 822,47 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord sur les dispositions

techniques et financières du projet et valide la participation de la commune à hauteur de 411,24 €.

Rien de restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,
JP DABERNAT.

Conseil Municipal du 27 septembre 2013

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Didier PLACE, Annie TABEL (arrivée à 20h20), Jeannine TEISSEDE.

Absents : Joscelyne COULON, Mireille MOUSSU, Philippe RICHARD, Louis SAINT MARTIN (procurator à Jean GARROUSTE).

Secrétaire de séance : Patricia BENITO.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Modification du taux de la taxe d'aménagement.

Conformément à l'article 28 de la loi de finance rectificative 2010, le Conseil Municipal, a par délibération en date du 18 novembre 2011 fixé le taux de la taxe d'aménagement.

A ce taux fixé à 2,5 %, s'applique celui de la part départementale arrêté par le Conseil Général du Cantal au taux maximum de 2,5%.

D'autre part les bases d'imposition ont considérablement évolué, s'appliquant dorénavant à toutes les surfaces de plancher closes et couvertes, sous hauteur de plafond supérieure à 1,80 m.

Considérant l'évolution de l'imposition pour les pétitionnaires d'autorisations du sol, il est proposé afin de limiter la pression fiscale exercée, de modifier le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 1,5%.

Le Conseil municipal, vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, après en avoir délibéré, décide de fixer sur le territoire de la commune, le taux de la Taxe d'Aménagement à 1,5%.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

Elaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics communal, constitution d'un groupement de commande.

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux décrets n°2006-1657 et n°2006-1658 du 21 décembre 2006, les communes doivent élaborer un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, dont l'objectif est, à l'issue d'un diagnostic de l'état existant, d'établir une programmation de travaux ou d'actions d'amélioration de l'accessibilité des voiries et des espaces publics. La réalisation de ces plans nécessite des moyens d'études assez conséquent et donc le recours à un prestataire extérieur.

Afin de mutualiser la commande publique et de réaliser des économies d'échelle et de moyens, et de bénéficier de la structure technique et administrative de la Commune de JUSSAC, le Conseil Municipal décide :

- De l'élaboration du PAVEP.
- D'approuver la constitution, avec la Commune de JUSSAC, REILHAC, SAINT PAUL DES LANDES, SAINT SIMON, et VEZAC, d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour l'élaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sur chacune des 5 communes.
- De désigner la Commune de JUSSAC comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

CONSEILS MUNICIPAUX

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes.
- De désigner comme délégué de la commune à la commission d'ouverture des plis du groupement, Monsieur Jean GARROUSTE.

Extension d'un réseau AEP avec mise en place d'une PVR au lieu-dit Radaï.

La construction d'une nouvelle habitation dans le secteur de Radaï justifie des travaux d'établissement du réseau d'eau potable, sans nécessité d'aménagements supplémentaires. Le Conseil Municipal

décide d'engager la réalisation des travaux correspondants dont le coût total estimé s'élève à 4 995,00 € HT et de fixer à 3,33 € au m² la part à charge du propriétaire, la superficie concernée par ces aménagements étant de 1500 m².

Informations sont données sur l'OPAH et sur l'opération de subventionnement pour les installations d'assainissement non collectifs.

Le Maire donne des réponses aux questions orales posées par un conseiller municipal.

Conseil Municipal du 29 novembre 2013

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Joscelyne COULON, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE.

Absents : Mireille MOUSSU (procuration à Serge GAMEL), Philippe RICHARD, Louis SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Patricia BENITO.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Décision modificative n°1 au budget primitif 2013.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses recettes : + 7 500

Section d'investissement : dépenses recettes : - 3 760.

Attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Dans le cadre du Contrat Educatif Local 2013 des subventions ont été allouées pour la mise en place de projets et versées directement à la Commune par la DDCSPP.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'OCCE 300 € pour l'opération « jardinons, jardinez, échangeons ».

Suppression du budget annexe des Rives du Caroffe.

L'ensemble des travaux du Lotissement des Rives du Caroffe étant terminé, le Conseil Municipal décide de clôturer le budget annexe correspondant et de procéder à la reprise de l'excédent au sein du budget principal de la commune

Tarifs communaux salle des fêtes, concessions et cases au columbarium, entretien des concessions.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur concernant la location de la salle des fêtes, les concessions et cases au columbarium, l'entretien des concessions. Ils resteront donc établis comme suit :

Salle des fêtes :

Festivités familiales	Personnes de la commune :	
	- Apéritif :	80,00 €
	- Repas	110,00 €
	Personnes extérieures :	
	- Apéritif	190,00 €
	- Repas	280,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuites)	60,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	350,00 €
	Expositions ventes	450,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas servi dans la salle et bal	82,50 €
Caution		400,00 €

Tarifs cimetière : concessions le m² : 40,00 €, Columbarium la case pour une durée de 30 ans : 500,00 €, dispersion cendres : 15,00 € ;

Service de prestation d'entretien et de nettoyage des concessions en pleine terre couvertes ou non et des caveaux.

Le coût annuel pour 3 interventions : mars- avril, juin-juillet, octobre-novembre est fixé à 60 €.

Tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois, dits non permanents, font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation est nécessaire pour prendre en considération les créations et les suppressions de postes.

Il est proposé au Conseil Municipal, de supprimer les emplois contractuels suivants :

- Agent de développement social (motif : emploi similaire créé sur le CCAS)
- Apprenti (motif : plus d'agent sur ce poste).

Suite à l'avis favorable du CTP il est proposé de supprimer en raison du départ de la collectivité ou de changement de grade, les postes suivants :

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, départ de la collectivité,

Adjoint technique de 1^{ère} classe : 31 h départ de la collectivité

Adjoint technique 2^{ème} classe : 31 h départ de la collectivité,

Secrétaire de Mairie : changement de grade.

Et de valider le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière administrative

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	2	0

Filière animation

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	1	1

Filière technique

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	5	0
TOTAL	9	9	0

Filière sociale

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	0

Emplois contractuels non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe temps non complet	1	1	0
TOTAL	2	1	1

Emplois aidés non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Contrat Unique d'Insertion	2	1	1

Total général des effectifs

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	14	13	1
Emplois non permanents	4	2	2
Total	18	15	3

Après délibération le Conseil Municipal, adopte les propositions ci-dessus et valide le tableau des effectifs.

Eclairage public à la Camp de Veyrières.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public à la Camp de Veyrières, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 3 024,31 € HT, dont 1 512,16 € à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Travaux de reprise d'éclairage public sur le poste du Bois d'Aland.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de reprise d'éclairage public sur le poste du Bois d'Aland, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 1 919,90 € HT, dont 989,95 € à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Aménagement de locaux multifonction : bureau de poste, vie associative, activités sociales.

Le bureau de poste de SAINT PAUL DES LANDES est actuellement mal placé par rapport au centre bourg. La fréquentation n'est pas en rapport avec la zone d'influence de ce bureau et la population de la commune.

Des menaces de fermeture formulées par les responsables départementaux de La Poste, nécessitent impérativement l'élaboration d'un projet permettant une meilleure situation pour ce bureau de poste, sur lequel élus et utilisateurs pourront s'appuyer pour le maintien de bureau de poste à SAINT PAUL DES LANDES.

Cette démarche permettrait une meilleure fréquentation, une nouvelle évaluation par les responsables de La Poste, et l'annulation de la transformation du bureau de poste en agence postale.

De plus le bâtiment propriété de la commune jouxtant le projet pourrait accueillir des locaux destinés aux activités sociales et la vie associative.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

CONSEILS MUNICIPAUX

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Travaux de bâtiments	100 500 €	FEC	64 000 €
Aménagement de parking	26 500 €	DETR	20 000 €
Maîtrise œuvre, missions diverses	20 100 €	CABA intérêt commun	20 000 €
Divers	7 900 €	Fonds propres	31 000 €
TOTAL	155 000 €	TOTAL	155 000 €

Réglementation des questions orales.

L'Article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en Conseil Municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Il est proposé à l'assemblée compte tenu de l'absence de règlement intérieur, de fixer par délibération les règles de présentation et d'examen des questions orales. Les questions orales :

- portent sur des sujets d'intérêt général,
- doivent être le plus clair et succinct possible,
- doivent être adressées au Maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal, être signées par l'élu qui les pose et font l'objet d'un accusé de réception,
- ne donnent pas lieu à débat,
- sont transcrites ainsi que les réponses apportées dans le procès-verbal de la séance,
- ne donnent pas lieu à un vote, si elles doivent faire l'objet d'une décision, elles seront inscrites à l'ordre du jour de la séance suivante,
- le Maire peut décider du renvoi à une séance ultérieure de la réponse à une question orale, il précise alors au Conseil municipal les motifs de sa décision,
- toute question orale présentée dans des conditions non conformes à la présente réglementation, peut à la demande du Maire, être traitée à la séance ultérieure.

Après délibération le Conseil Municipal, adopte les propositions ci-dessus.

Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière au Puy de Toule par la CADAC.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 22 octobre au 23 novembre 2013 ayant pour objet la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sur les communes de SAINT PAUL DES LANDES, au Puy de Toule, Crandelles, au Bruel Nord, à TEISSIERES DE CORNET, à La Rivière, présentée par la CADAC, le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter la carrière.

Présentation est faite des rapports annuels établis par la CABA concernant les services de la collecte et du traitement des déchets ménagers, des services de l'eau et de l'assainissement.

Dématérialisation des procédures administratives.

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal ou dépôt en Préfecture, et les actes sont retournés après visa.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que les actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,
- autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la Préfecture du Cantal.

Question orale posée par M. Serge GAMEL.

Publication des délibérations du conseil municipal :

- quel acte fait la mairie de Saint Paul des Landes, lorsqu'elle publie une délibération du conseil municipal ?
Exemple : Le maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 25 juillet 2013 pour chacune des délibérations adoptées par le conseil municipal du 24 juillet 2013. Comment ont été publiées ces délibérations le 25 juillet 2013 ?

Réponse de M. Jean Pierre DABERNAT, Maire.

Les délibérations du Conseil municipal prises le 24 juillet 2013 qui ont été déposées en préfecture et visées le 25 juillet 2013, ont été publiées par voie d'affichage en Mairie, siège de la collectivité, le 25 juillet 2013.

Rien de restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire, JP DABERNAT.

Fiscalité

La taxe d'aménagement (ou TA) est une taxe, instituée à compter du 1er mars 2012 par l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, du département et de la région d'Ile-de-France, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de leur permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.



La taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espèces naturelles sensibles et la taxe pour le financement des conseils d'architecture. Elle est également destinée à remplacer, à compter du 1er janvier 2015, les participations pour voiries et réseaux et le raccordement à l'égout. Néanmoins, deux choses n'ont pas changé : la taxe s'applique toujours aux constructions et aménagements et tout le monde doit la payer.

La « formule » mathématique pour la calculer est la suivante :

$$\text{Surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux} = \text{taxe d'aménagement}$$

La surface taxable est la somme de l'ensemble des surfaces de planchers clos et couverts d'une construction, mesurés au nu intérieur des murs de façades. Sont déductibles de cette surface les espaces dont **la hauteur sous plafond est inférieure à 1.80m**, les trémies et vides des escaliers et ascenseurs ainsi que les embrasures des portes et fenêtres ouvrant sur l'extérieur.



La valeur forfaitaire, elle est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. En 2013, cette taxe est de 821 € en Ile de France, et de 724 € sur le reste du territoire.

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par les deux collectivités bénéficiaires : la commune et le département.

Le taux départemental pour le Cantal a été fixé à 2,5%. Dans la commune, le taux initialement fixé à 2,5% a été ramené à 1,5% par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2013 (CF. page 19).

Un abattement de 50% est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation destinés à l'habitation principale.

Exemple de calcul :

Prenons une maison de 140m² de surface taxable. La valeur forfaitaire est de 724 euros le m². Le taux communal de 1,5 % et considérons celui du département du CANTAL, qui est donc à 2,5 %.

N'oublions pas l'abattement de 50% sur la valeur du m² pour les 100 premiers mètres carrés : $724/2 = 362\text{€}$.

Le calcul est le suivant :

Taxe d'aménagement avec abattement de 50 % sur les 100 premiers m² :

$$100 \times 362 \times 2,5 \% (\text{part du département}) + 100 \times 362 \times 1,5 \% (\text{part de la commune}) = 470,6 + 724 = 1194,6$$

Taxe d'aménagement sans abattement sur les 40 m² restants:

$$(40 \times 724 \times 2,5\%) + (40 \times 724 \times 1,5\%) = 724 + 434,4 = 1158,40$$

La taxe d'aménagement dans notre exemple sera donc de 1 194,6 + 1 158,4 = 2 353€.

SERVICES ET ANIMATIONS

Un service permettant le maintien à domicile des personnes âgées



Les maisons d'Hestia

Le service d'aide au maintien à domicile a été initié en 2012 par la municipalité de Saint Paul des Landes et présenté au public lors d'une réunion en mairie le mardi 16 avril en présence de Jean Pierre Dabernat, maire de la commune. Ce service permet aux personnes âgées qui le souhaitent de continuer à vivre chez elles, dans un logement adapté et avec des services personnalisés.

Le service d'aide au maintien à domicile, nommé « Les Maisons d'Hestia », a pour objectif de contribuer à l'autonomie des personnes âgées de 70 ans et plus et de faciliter leur maintien à domicile. Il met une aide à domicile à disposition des personnes âgées non dépendantes qui le sollicitent. Les prestations proposées concernent les tâches de la vie quotidienne telles que l'entretien de la maison, le repassage, les courses, la préparation des repas, mais aussi les travaux de petit bricolage ou de petit jardinage.

Ce service met en place et coordonne les prestations de services à la personne nécessaires au maintien à domicile de la personne âgée, l'informe également sur les différentes prestations et aides dont elle peut bénéficier et lui propose un accompagnement dans les démarches administratives ou la constitution de dossiers. Le service d'aide au maintien à domicile, sous la responsabilité de Céline Salesse, propose régulièrement des animations afin de favoriser le maintien du lien social et de permettre aux personnes âgées de pratiquer des activités dans une ambiance conviviale (voir ci-dessous).



Les aides disponibles pour financer les travaux d'aménagement ou d'amélioration de l'habitat

Mardi 16 avril, la commune de Saint Paul des Landes a organisé une réunion d'information sur les aides à l'amélioration de l'habitat à destination de ses habitants. Simon Lagar, chargé d'études et d'opérations Urbanisme Habitat à Pact Cantal, est venu présenter le Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) aux personnes intéressées qui avaient fait le déplacement à la mairie.

En effet, c'est le Pact Cantal, anciennement Pact Arim, qui assure la mise en œuvre de ces aides à travers le Programme d'Intérêt général (PIG). Cette opération concertée entre la collectivité et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) permet la réhabilitation des logements du parc privé en direction des propriétaires aux ressources modestes. Ces aides comprennent une majoration des subventions de l'ANAH et des subventions de la CABA dans le cadre du PIG, des aides attribuées par les caisses de retraite et le Conseil général du Cantal.

Des aides destinées aux revenus modestes

Pour bénéficier de ces aides, les propriétaires doivent remplir des conditions d'attribution dépendant des revenus du ménage et des travaux envisagés. Dans le cadre de cette opération, un technicien peut effectuer une visite gratuite, proposer une étude et le montage du dossier si le propriétaire est éligible au dispositif. Il est à noter que ces aides sont cumulables avec d'autres aides tels que le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro...

Ces aides concernent les économies d'énergie (isolation, fenêtres, chauffage), la mise en conformité de l'assainissement, l'aide à

l'adaptation du logement au handicap/à l'âge (monte-escalier, aménagement de la salle de bain). Par exemple, la subvention peut porter sur des réalisations de réfection de toiture, l'installation d'une salle de bain adaptée, le changement d'une chaudière... Les subventions de l'ANAH et de la CABA pour des travaux d'adaptation du logement lié à la perte d'autonomie peuvent couvrir jusqu'à 60% de 20 000€ de travaux et bénéficier d'une prime aux économies d'énergie de 3 100€ maximum.

Les propriétaires Saint Paulois qui souhaitent bénéficier de toutes ces aides, peuvent contacter le Pact Cantal au 04 71 48 32 00, ou la mairie au 04 71 46 30 24.

En présence du maire, Jean-Pierre Dabernat, Simon Lagar, chargé d'études et d'opération urbanisme du Pact Cantal, est venu présenter le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat mis en place dans le cadre du PIG à la mairie de Saint Paul des Landes.



Projection de photographies sur le Cantal

La projection de photographies du Cantal animée par Denise Lavergne et Bernard Conort le lundi 11 mars 2013 a rencontré un vif succès auprès des habitants de la commune.

Le temps d'un après-midi, Denise Lavergne et Bernard Conort ont fait partager leur passion pour la photographie à de nombreux Saint-Pauloises et Saint-Paulois. Au fil des diaporamas, chacun a pu découvrir ou redécouvrir de nombreux paysages et monuments historiques du Cantal.

L'après-midi s'est terminé par une petite collation au cours de laquelle les participants ont exprimé leur satisfaction pour cette projection très intéressante. Suite au succès rencontré par cette animation, Denise Lavergne et Bernard Conort ont promis qu'ils reviendraient prochainement présenter d'autres photographies du Cantal.



Les séniors ont tenu salon

La « Matinale séniors » organisée par le CCAS et la Commune de Saint Paul des Landes a connu mercredi 19 juin une première édition plutôt bien fréquentée, tant par le nombre d'exposants que par le nombre de visiteurs. En effet, malgré une météo peu clémente pour la saison, des personnes âgées ont bravé le froid et la pluie pour venir se renseigner dans la salle du conseil municipal de la mairie sur l'ensemble des dispositifs existants proposés par différents organismes pour améliorer leur quotidien.

C'est ainsi que, outre le service des Maisons d'Hestia du CCAS Saint Paulois, le Pact Cantal, Présence Verte, le CLIC du bassin d'Aurillac, la Vitrine médicale, ASeD Cantal, le Dispositif Départemental d'Aide aux Aidants Familiaux ou encore les services sociaux du Conseil Général tels que la Maison de l'Autonomie et la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer (MAIA) ont tenu à apporter leur concours pour informer les habitants de la commune sur les différentes aides existantes.

Parmi les différents services proposés, les personnes âgées ont ainsi la possibilité de se faire aider dans leurs démarches administratives, leurs tâches quotidiennes (ménages, courses, repas, petits travaux...), ou se sentir en sécurité chez elles grâce à la téléassistance. Elles peuvent aussi participer à certaines animations de proximité visant à favoriser les moments de convivialité et rétablir du lien social.

Grâce à cette palette d'aides et de services présentées, celles et ceux qui se sont déplacés au cours de ce salon ont pu obtenir des réponses à leurs questions sur le maintien à domicile.

« Par cette initiative, nos séniors peuvent enfin sortir de leur isolement et accéder à toute information utile pour leur garantir un

quotidien plus confortable, tout en favorisant au mieux leur autonomie. De par sa compétence, le CCAS met à leur disposition les moyens nécessaires pour accéder à l'ensemble de ces services », précise le maire de la commune et président du CCAS, Jean-Pierre Dabernat.



De nombreuses personnes ont fait le déplacement pour venir à la rencontre des différents organismes d'aide au maintien à domicile présents sur le territoire.

SERVICES ET ANIMATIONS

Les P'tits Lou très dynamiques ! Un lieu d'éveil pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans.

En croissance continue depuis sa création, le Relais Petite Enfance « Les P'tits Lou » a persévéré dans son essor durant l'année 2013.

Les haltes-jeux...

En accueillant une quinzaine d'enfants chaque semaine, voire plus, la halte-jeux de St Paul est une des plus fréquentées du territoire. Nos tout-petits commencent là un début de socialisation les préparant ainsi à leur future rentrée à l'école. Quant aux assistantes maternelles, c'est l'occasion pour elles de partager sur leur profession.

A noter, que les parents sont également invités, quand ils le peuvent, à venir partager avec leur enfant, de nouveaux jeux dans un lieu spécialement mis en place pour eux par Audrey, l'animatrice du relais. Et c'est d'ailleurs cette idée qui a conduit le relais à organiser une matinée portes-ouvertes au mois de septembre. Cela a permis d'accueillir de nouveaux parents et surtout de nouveaux enfants.



D'autres animations...

Il y a eu l'atelier d'éveil musical à Sansac qui a laissé la place cette année à un atelier patouille à St Paul. Et ce sont des enfants de tout le territoire qui se retrouvent ainsi 2 fois par trimestre pour prendre du plaisir dans un atelier favorisant leur éveil sensoriel et artistique.

A noter que les séances de baby-gym continuent à Ytrac deux fois par trimestre également.

Des sorties...

Au mois de juin, nos enfants sont partis à la découverte des animaux à la ferme pédagogique d'Omps. Enfin, juste avant de partir en vacances, ils ont profité d'une belle et joyeuse ballade sur le sentier aménagé au Puech des ouilles, qui s'est terminé par un joyeux pique-nique. Bref, un moment de partage et de convivialité juste avant les vacances...

Et pour les adultes...

Si les assistantes maternelles se sont accaparées le relais en soutien dans l'exercice de leur profession, les parents sont de plus en plus nombreux à pousser la porte du bureau à Ytrac quand se pose le problème de garde de leur enfant. Que ce soit par téléphone, par courriers électroniques ou sur rendez-vous, Audrey tente de répondre à toutes vos questions... grâce à sa compétence et son expérience.

Enfin pour 2014...

Le relais espère bien continuer dans la voie qu'il s'est ouverte; continuer à être en soutien des assistantes maternelles et au service des parents.

Mais surtout, offrir le meilleur à nos petits anges pour les aider à réussir leur vie qui commence. Meilleurs vœux à tous pour 2014.

Pour tous renseignements....

Pour contacter Audrey :
Mairie d'Ytrac
4, avenue de la république
15130 YTRAC
Tel : 06 73 54 59 40
Mail : ramptitslou@voilà.fr



Accueil de loisirs

L'accueil de Loisirs de SAINT PAUL DES LANDES mis en place sur la commune en 2002 grâce au soutien de la Fédération des Associations Laïques du CANTAL rencontre toujours un vif succès auprès des enfants et des ados de la commune et des communes environnantes.

Pour l'année 2013, l'accueil de loisirs a fonctionné une semaine durant les vacances de février et de Pâques ainsi que 6 semaines durant l'été, sous la direction de Caroline LEMEE.

Sur l'année 2013, ce ne sont pas moins de 1.026 journées qui ont été encadrées, contre 787 en 2012 (soit une hausse de 30%). Par ailleurs, le nombre d'enfants accueillis en 2013 est en forte hausse de (161 enfants contre 118 en 2012).

Coté animation, les enfants de 3 à 14 ans ont notamment pu fabriquer des masques en février, et s'initier à la cuisine. Ils sont également allés au Lioran pour une après-midi patinoire.

Durant les vacances estivales, les activités ont été très nombreuses pour les enfants qui ont régulièrement fréquenté l'accueil de loisirs.



Un programme bien attractif et original avait été préparé par les deux directrices avec notamment de nombreuses (et très appréciées) sorties au Centre Aquatique d'Aurillac, et des semaines à thèmes (indiens, cow-boys notamment) durant lesquelles les enfants ont appris à construire des tipis et des totems, ont fabriqué des chapeaux de cow-boys et des ceinturons, et se sont défoulés avec des défis lasso et des initiations à la danse Country.

En résumé, des vacances très agréables qui ont laissé de très bons souvenirs aux petits et aux grands, encadrées par une équipe d'une petite dizaine d'animateurs de la commune ou des communes voisines diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour la plupart.

**Rendez vous à tous en 2014
pour de nouvelles aventures
...et de jolies vacances !!!!**

**Du 3 au 7 mars, du 28 avril au
2 mai et du 7 juillet au 14 août**



Rentrée scolaire

L'école de Saint Paul compte, comme l'an passé, 158 écoliers répartis en 8 classes. Ces derniers suivent depuis la rentrée les nouveaux rythmes scolaires préconisés par le gouvernement. Ainsi tous les mercredis matins sont travaillés et les journées scolaires se terminent un quart d'heure plus tôt à 15h30. Après, l'équipe enseignante propose des activités pédagogiques le lundi de 15h30 à 16h30 en groupe réduit. Le temps péri-scolaire est organisé par la municipalité.

De nombreux projets vont ponctuer cette année scolaire.

- Des sorties culturelles au théâtre d'Aurillac ou bien au cinéma sont proposées, des plus petits aux grands, dans le cadre du projet « Ecoles et cinéma » ou bien celui des Jeunesses Musicales de France et des Rapatonades. Le spectacle annuel Les 3 Chardons, investit comme à l'accoutumé, la salle polyvalente du village au mois de février pour le plus grand bonheur de nos élèves de maternelle.
- Suivant l'adage *anima sana in corpore sano*, un esprit sain dans un corps sain, les élèves participent dès leur plus jeune âge à des regroupements sportifs adaptés à leurs compétences tel que le CROSS dès le CE1 ou bien les agrès gymniques dès la petite section.



- N'oublions pas nos deux jardins pédagogiques qui nous permettent de réaliser des activités scientifiques et culinaires au fil des saisons. Rajoutons, pour finir, la pérennité de la correspondance scolaire avec le Burkina Faso.

Il est important de souligner que tous ces projets ne verraient le jour sans le soutien de la municipalité et l'Association des Parents d'Elèves.

**L'équipe enseignante vous souhaite
une très bonne année 2014**

Cordialement,
Marie Gualandi

SERVICES ET ANIMATIONS

] Médiathèque

Une lecture publique, une exposition, une séance de dédicaces d'un auteur local...

La médiathèque La Grange de SAINT PAUL DES LANDES est le poumon culturel de la commune et elle accueille de très nombreux saint-paulois ainsi que des habitants des communes voisines depuis sa mise en place en juin 2007.

C'est aussi un lieu de découverte et d'éveil pour les enfants du relais petite enfance tous les jeudis matin de 9h30 à 11h 30.

C'est également un lieu de prêt de livres, de CD et de DVD, de jeux. Ceux-ci sont régulièrement changés afin que les lecteurs puissent trouver sur place une offre culturelle variée et renouvelée.



C'est enfin un lieu de découverte multimédia, de lecture et de consultation de documents variés tels que journaux, périodiques, bandes dessinées.....

La carte d'adhésion est gratuite pour tous et elle est valable sur l'ensemble du réseau des médiathèques communautaires.



C'est ainsi un lieu de vie et un outil culturel important qui fait la richesse de notre commune et participe grandement à son attrait. Si vous ne la connaissez pas, poussez la porte ...et venez la découvrir !!!!

] Festival de Lecture musicale 2013

Philippe Malassagne et Richard Héry

Pour sa 9^{ème} édition, le festival départemental de lectures musicales Par monts et par mots, organisé par la médiathèque départementale nous a proposé d'« improbables rencontres » avec des écrivains familiers... ou moins connus, pour des présences décalées, des dialogues inattendus, des situations incongrues.

Durant un mois dans 20 communes et l'espace d'un soir à la médiathèque La Grange trois duos d'artistes se sont succédés, dans un souci de proximité, afin de susciter la curiosité, la surprise et inviter le public à profiter des spectacles dans leur commune.

Convaincu par le concept de la culture à domicile (ou presque), le public s'est fidélisé au fil des années à Saint Paul des Landes pour venir à la rencontre des artistes et pour tendre l'oreille et prendre le temps de regarder les créations proposées à partir des auteurs et des textes choisis.



] Lecture pour les enfants

Les enfants de l'école de SAINT PAUL DES LANDES attentifs aux lectures faites par Bruno Marchand le 22 mars 2013 à la médiathèque La Grange.



] Lectures publiques

6 à 8 fois dans l'année, dans le cadre des lectures « A pages ouvertes », la Médiathèque du Bassin d'Aurillac en partenariat avec le Théâtre de la Ville d'Aurillac vous invite à découvrir les œuvres d'auteurs connus... ou beaucoup moins.

Qu'ils écrivent pour adultes ou pour les plus jeunes, ils ont chacun une personnalité et un style original.

Ces rendez-vous ont lieu à Aurillac, à Arpajon-sur-Cère et également à la médiathèque La Grange à Saint-Paul-des-Landes. Ils sont gratuits, conviviaux et ouverts à tous.

Le 8 février 2013 l'auteur Christian VIGUIE a été lu par Bruno MARCHAND. Il en a été de même d'Eric SIMARD, lu également par Bruno MARCHAND le 22 mars 2013.

Le 12 avril 2013 Thérèse CANET a lu Julie RESA.

Pour la première de la saison 2013-2014, Isabelle Peuchletrade a lu Thierry Dancourt le 29 novembre 2013.



] Ateliers informatiques

Dans le cadre de son partenariat avec la Médiathèque Communautaire d'Aurillac, des ateliers liés à des activités multimédia et des initiations à l'informatique, gratuits et ouverts à tous, sont assurés sur la commune à la médiathèque La Grange.

Durant les mois d'hiver des saint paulois bénéficient de ces cours pour tenter, dans la bonne humeur, de maîtriser ou approfondir leur technique informatique : traitement de texte, découverte d'Internet, messagerie électronique...



] Dédicaces Jean-Claude SORDELLI

L'auteur saint paulois Jean Claude Sordelli est venu dédicacer son dernier roman publié en 2013 aux éditions Lucien Souny et intitulé « Une Soif de douceur » à la médiathèque le samedi 07 Décembre 2013.

Il en a profité pour rencontrer et échanger avec ses lecteurs.



Saint Paul
des Landes

SERVICES ET ANIMATIONS

] Défibrillateurs

Consciente de cet enjeu de santé publique, la commune est désormais équipée de deux défibrillateurs cardiaques automatiques accessibles à tous les habitants de la commune.

Cette installation a été achevée en 2013 et les deux appareils sont installés, après consultation des médecins saint-paulois et des pompiers, à côté de l'entrée principale de la salle polyvalente, soit au cœur même du bourg, et contre un vestiaire du stade de rugby de Prentegarde, lieu d'activité sportive excentré.



Il convient de rappeler qu'à la demande de la municipalité, des cours ont été assurés en 2011 par les sapeurs-pompiers professionnels d'Aurillac à destination des élus, employés municipaux et membres des associations saint-pauloises.

L'arrêt cardiaque frappe subitement, aveuglement et à tout âge, et il est demandé de respecter ce matériel qui sert à sauver des vies.



RAPPEL:

La réglementation, décret du 4 mai 2007 : Art. R. 6311-15 - Toute personne, même non médecins, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14

L'objectif - Sauver des vies en permettant aux citoyens de réaliser immédiatement les gestes qui sauvent, en attendant le SAMU ou les pompiers. En effet, lors d'un arrêt cardiaque, les chances de survie diminuent de 10 % chaque minute.

L'utilité du défibrillateur - Des vies peuvent être sauvées grâce à l'utilisation généralisée de défibrillateurs automatisés externes. Aux Etats-Unis, où les espaces publics sont équipés de défibrillateurs, le taux de survie est de 30 à 50%. Ces appareils simples d'utilisation et sans danger, peuvent être utilisés par tout témoin d'un arrêt cardiaque. Le défibrillateur automatique permet d'attendre les secours et de gagner du temps. Il se compose de deux électrodes collantes à disposer sur la poitrine de la victime. Tout en expliquant vocalement les gestes à accomplir, le DAE analyse le rythme cardiaque et détecte s'il est nécessaire ou non, de déclencher des décharges électriques qui sont calibrées afin de permettre au cœur de battre à nouveau normalement.

] Repas des aînés



C'est le dimanche 3 février 2013 qu'a eu lieu au restaurant des voyageurs à SAINT PAUL DES LANDES, le traditionnel repas des aînés de la commune. Une centaine de saint-paulois avait à cette occasion répondu «présent» à l'invitation lancée par la municipalité. Jean-Pierre DABERNAT et l'ensemble des élus présents se sont félicités de voir tant de saint-paulois réunis pour ce moment de convivialité si précieux..

Une journée très réussie et unanimement appréciée !!!

Floralies

Pour la quatrième année consécutive, le bourg de SAINT PAUL DES LANDES s'est transformé l'espace d'une journée en un grand jardin fleuri à l'occasion de la quatrième édition des Floralies des Landes organisée par la municipalité le dimanche 12 mai 2013.

Malgré le temps, un public nombreux s'est pressé toute la journée autour des stands des exposants présents, et les jardiniers passionnés ont eu loisir à se fournir en plantes et plants de fleurs et légumes.

Le village gourmand et les stands de fruits, produits bio, vins de pays, fromages de chèvre, poterie et motoculture ont connu un vif succès.

Des animations pour tous les goûts et tous les âges étaient proposées durant cette journée: Jeu sur le thème des fleurs,

ateliers de composition florale, atelier de sculpture sur fruits, exposition d'orchidées ainsi que de bonsai par le Cantal bonsai Club, ateliers de peinture sur pots de fleurs pour les enfants et cours de peinture proposés par l'association RéCréations, conseils de taille donnés par l'association des Croqueurs de pommes du Cantal....

Comme par le passé, l'animation musicale a été assurée toute la journée par Radio Pays d'Aurillac, fidèle partenaire de cette manifestation.



Automnales 2013

Né d'une volonté marquée de promouvoir l'art théâtral auprès du public le plus vaste, le Festival de théâtre amateur de SAINT PAUL DES LANDES « Les Automnales » a été créé en 2005 et vient de fêter en octobre 2013 son neuvième anniversaire.

Plus de 50 pièces de théâtre les plus variées ont depuis lors été jouées sur les planches saint-pauloises, pour le plus grand bonheur des grands et des petits, par des troupes amateurs départementales ou régionales.

Cette année encore le programme établi par les élus en charge de l'animation et des affaires culturelles a été unanimement apprécié par quelques 300 spectateurs au total, ravis de se retrouver, l'espace d'une soirée, face à des décors fraîchement installés et à des acteurs quelque peu impressionnés.

La soirée de vendredi a donné l'occasion aux deux troupes cantaliennes La Frangipane et Ag'Rigole de présenter leurs créations 2013.

Samedi soir, les Fet 'Art ont revisité l'assemblée générale des copropriétaires d'un petit immeuble parisien avant que la troupe clermontoise Lâche pas la Rampe entraîne le public dans un voyage historique haut en texte entre un fils et son père, ancien déporté au cours duquel quelques souvenirs sont revenus à la surface au fil des kilomètres.

Une fois de plus l'objectif souhaité par la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES a été atteint à travers cette dernière édition : permettre l'accès à la culture théâtrale en proposant à la population un programme chaque année très varié afin de sensibiliser le plus grand nombre sur cet art.



] Concerts

] Kakof

Après un concert de jazz en 2011 et un concert de musique classique en 2012, une soirée ROCK avec le groupe clermontois KAKOF a été proposée à la population par la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES le vendredi 14 juin 2013.

Sur scène et pendant plus de deux heures trente, huit musiciens et une chanteuse ont interprété les grands succès des plus célèbres légendes du rock français et

international depuis les années 50: Chuck Berry, Little Richard, The Rollings Stones, Elvis Presley, mais aussi The Blues Brothers ou Téléphone...

Un grand concert inédit dans le Cantal qui a réjoui toutes les personnes présentes ce soir !!



] Voix libre

L'ensemble vocal aurillacois « Voix libres », présidé par Eliane BALDY, a donné un concert très apprécié en l'église de SAINT PAUL DES LANDES le samedi 14 septembre 2013.

Sous la direction du chef de cœur Gérard DELBOS, et accompagnés au piano par Cathy FLORENCE les nombreux chanteurs présents ont interprété fort brillamment des airs très divers : chansons françaises, extraits d'opérettes, chants sacrés, comédies musicales et chants régionaux.



*Saint Paul
des Landes*

Les Expositions

La Médiathèque La Grange est le lieu idéal pour recevoir les expositions. Depuis sa création en 2007, plus de 50 peintres, photographes, collectionneurs, associations se sont succédés en ses murs pour promouvoir toute les cultures et permettre aux saint-paulois de découvrir les talents (souvent cachés..) de nombreux habitants de la commune ou des communes environnantes.

Le marais du Cassan 12 janvier au 16 février

Les amoureux de la nature du Cantal photo club, association créée en novembre 2011, s'en sont donnés à cœur joie en partant à la découverte du marais du Cassan et de Prentegarde avec leurs appareils photo.



Ces photographes avertis ont réalisé cinq sorties durant l'été et le début de l'hiver 2012 et ont découvert un milieu certes inconnu et un peu sauvage, mais étonnamment riche en faune et flore.

A quelques kilomètres du bourg de SAINT PAUL DES LANDES, ils ont rencontré une nature épargnée, un environnement particulier et remarquable, un milieu riche, équilibré et fragile, pour ceux qui veulent bien prendre le temps de l'observer.

Le résultat a été plus qu'étonnant et petits et grands ont découvert avec émerveillement des clichés particulièrement réussis durant l'exposition qui leur a été consacrée.

Les élèves de l'école découvrent l'exposition



Karma 4 mars au 15 avril

C'est au terme d'une enfance bercée par le graffiti et le street art, dont le pseudonyme KARMA est un des derniers souvenirs, que Florent LE ROUX a fait évoluer sa technique et ses outils à une nouvelle surface, plus réduite mais tout aussi délicate à apprivoiser : la toile.

Il a toutefois gardé de sa passion d'ado une grande liberté d'expression, une créativité débordante ainsi que l'utilisation de l'acrylique et des couleurs primaires, ne mélangeant que rarement les couleurs entre elles.

Sa peinture à l'acrylique est instantanée et sobre mais expressive et empreinte de réflexions psychologiques pour celui qui prend le temps de s'arrêter un instant devant la toile.

Son leitmotiv «Que chacun arrive à imaginer quelque chose en s'arrêtant devant ses toiles, même si ces dernières entretiennent volontairement l'illusion de ne rien donner à voir »



Jean et Betty ARTUS 13 mai au 20 juin

Les saint paulois Jean et Betty ARTUS vivent passionnément leur retraite d'artistes amateurs au talent incontestable et reconnu en tant que tel.

Jean dessine à l'encre et au fusain, pendant que Betty son épouse s'adonne à la peinture.

De ces différentes techniques sont nées une vraie complicité artistique ainsi qu'une émulation de tous les instants qui les a poussés l'un et l'autre à développer sans cesse leur sens de la créativité.

Betty et Jean ARTUS ont exposé leurs œuvres à la médiathèque de SAINT PAUL DES LANDES du 13 mai au 20 juin 2013.





Mathieu JOSEPH
et les résidents d'Espinassol
5 juillet au 23 août

Les travaux de Mathieu JOSEPH et des résidents du Château d'Espinassol ont été exposés durant tout l'été à la médiathèque La Grange à SAINT PAUL DES LANDES. Une autre façon de voir et d'appréhender le handicap...



Robert FAIVRE
13 septembre au 26 octobre

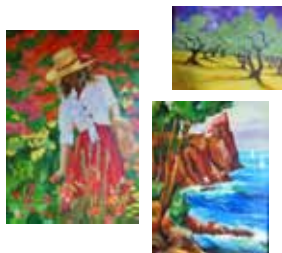
Robert FAIVRE est un grand passionné d'art et de peinture qui collectionnait les prix de dessin dans son enfance.

Dans le large atelier qu'il s'est spécialement aménagé il manie le couteau avec assurance à la recherche du relief et de la luminosité que rend possible cette technique si particulière.

Robert FAIVRE a réservé aux saint-paulois sa première exposition dans le Cantal, du 13 septembre au 26 octobre 2013,



Saint-Paul-des-Landes
Robert FAIVRE



Du 13 septembre au 26 octobre 2013

Centre Culturel **La Grange** Médiathèque
11200 Saint-Paul-des-Landes
<http://www.saint-paul-des-landes.fr>

Gérard LENGAGNE
8 novembre au 27 décembre

C'est un véritable carnet de voyage au cœur du Sénégal que Gérard LENGAGNE a ouvert dans le cadre de son exposition de photographies en noir et blanc qui s'est tenue du 9 novembre au 27 décembre à la Grange.

Ce photographe passionné d'argentique depuis des décennies, qui fait tout lui-même de la prise de vue à l'encadrement, aime à raconter que les meilleurs moments sont ceux passés à la lumière noire du labo, à essayer de ressentir, lors du tirage, les sensations et les émotions perçues au moment de la prise de vue.

De superbes photos, particulièrement expressives, faites après avoir gagné la confiance des tribus rencontrées, et avoir parfois dû obtenir l'autorisation des chefs de village.



Maisons fleuries

Le jury du concours des maisons fleuries de la commune de SAINT PAUL DES landes a rendu son verdict vendredi 20 décembre en fin de journée à l'occasion d'une cérémonie conviviale organisée dans les locaux de la mairie.

Parmi les 17 maisons sélectionnées pour l'entretien et l'organisation du jardin, l'association et l'harmonie des espèces végétales et des couleurs, le jury, composé d'élus, a attribué les trois prix d'honneur à M. Laurent VAURS (troisième prix), Mme RIC (second prix) et M. et Mme BAPTISTE (1^{er} prix).

Lors d'une courte élocution, Jean Pierre DABERNAT a remercié les lauréats et l'ensemble des participants présents pour leurs efforts réalisés pour l'embellissement de leur cadre de vie.

Il a indiqué qu'ils contribuaient ainsi à l'amélioration des conditions de vie de notre commune.

Il a enfin rendu hommage aux employés municipaux en charge des espaces verts, qui sous la direction de M. Jean Luc VIGUIER, fleurissent et entretiennent la commune toute

l'année. Il a signalé qu'au printemps 2014, le nouveau rond-point de la commune et ses environs seraient plantés d'arbres et d'arbustes.



Le marché de St Paul des Landes : Venez en profiter !!!

Depuis le printemps 2010, un marché est venu animer le cœur de St Paul des Landes tous les dimanches matin.

En 2013, il s'est encore enrichi de la participation de nouveaux commerçants venus en particulier proposer au printemps des fleurs et des plants. Un producteur de fromage de chèvres fermier est également venu s'installer aux côtés de la Ferme des Ebreaux qui nous régale depuis plusieurs années avec son Salers de montagne et son fromage des Ebreaux.

Pour Gilbert, le primeur, cheville ouvrière du marché depuis ses débuts « *Le marché de Saint Paul est très agréable avec une clientèle fidèle et très sympathique, nous nous plaisons vraiment à St Paul. Je pense néanmoins qu'une bonne part des habitants du village ne connaît pas le marché, ils perdent quelque chose...* ».

Alors, si vous n'êtes pas encore des habitués du marché de St Paul, nous ne pouvons que vous encourager à venir le découvrir : en plus de l'accès à des produits de qualité à un prix très intéressant, vous passerez un bon moment de convivialité entre saint-paulois....



Le Comité des Fêtes et d'Animation

Le Comité des Fêtes et d'Animation a tenu ses engagements pour l'année 2013 en proposant un programme riche et varié propice à la satisfaction du plus grand nombre.

Tout d'abord il y a eu le carnaval des enfants, où Cendrillon a côtoyé de dangereux pirates et des Arlequins.

Puis le temps de la fête patronale est arrivé. Malgré la météo capricieuse des deux premiers jours, les plus jeunes d'entre nous n'ont pas boudé la promenade à dos d'âne ainsi que l'animation clownesque.

Le concert des « Anayi Gospel Singers » a rencontré un public conquis.

Le dimanche, le soleil et les températures estivales étaient au rendez-vous comme les animations pour petits et grands : le corso fleuri, les « Blues Angels » et la Peña « Los Caballeros ».

Le vide grenier de septembre a connu quelques aléas lui aussi avec la météo mais les exposants et les visiteurs ont bravé les intempéries.

Pour le vide grenier de novembre qui s'est tenu sur deux jours, les visiteurs étaient toujours aussi nombreux.

Le comité des Fêtes remercie tous ses annonceurs, ses bénévoles, les Saint Paulois et Saint Paulaises qui viennent participer à nos différentes animations.

MERCI A TOUS

QUE NOUS RÉSERVE L'ANNÉE 2014

1-22 février : Carnaval (14 heures), soirée (21 heures)

2-22 mars : Repas dansant

3-27-28 et 29 juin : Fête patronale

4-7 septembre : Vide grenier

5-9 novembre : Vide grenier « spécial jouets »



L'Amicale des parents d'élèves



L'année 2013 a débuté avec une nouveauté : un spectacle de magie ouvert à tous qui a conquis un public venu nombreux. Puis le mois de janvier s'est achevé sur le traditionnel quine. Le 26 janvier, les inconditionnels de ce jeu ont pu tenter leur chance pour remporter l'un des nombreux lots. Cette manifestation, qui connaît toujours un franc succès, sera reconduite le samedi 18 janvier et se déroulera comme d'habitude à la salle des fêtes. Les bénéficiaires de cette action permettent de financer de nouvelles activités pour les enfants.

Le vendredi 21 juin, jour de la fête de la musique les enfants de l'école de Saint Paul des Landes ont offert un spectacle coloré et enchanteur concocté par les enseignantes. Dans la salle décorée sous le thème «d'ici et d'ailleurs» ils ont entonné des chansons hautes en couleur dans plusieurs langues.



Les personnes venues nombreuses ont été ravies du spectacle et la soirée s'est terminée autour des jeux et d'un repas dans la bonne humeur et la convivialité. Une fin d'année qui se place sous le signe du soleil.

Le 30 septembre nous avons fait notre assemblée de rentrée, merci à la municipalité, les enseignantes et les parents de leur présence. A la fin, le verre de l'amitié a été offert à tous. Les manifestations 2013 ont permis de participer à des sorties scolaires : La vallée des daims, le Cross, le cinéma, les rapatonadas... Pour fêter l'arrivée des vacances de Noël, le Père Noël est venu voir les enfants à la salle des fêtes avec sa hotte bien remplie, autour d'un spectacle magique et enchanteur « le Noël de toto » réalisé par Jacques BIENVENU.

Notre motivation, notre bonne humeur et notre bonne volonté sont toujours là. Grâce à la créativité de chacun, au sens pratique et débrouillard de tous et surtout à l'écoute de toutes les idées et opinions lors des quelques réunions en soirée durant l'année, nos projets peuvent aboutir.

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre de Saint Paulois aux manifestations que nous proposons pour que l'école reste le cœur d'un village dynamique.

Les membres de l'APE.



Bureau

Présidente : Magali DRACON

Vice-président : Laurent BASTIDE

Secrétaire : Géraldine BILLOUX

Secrétaire adjointe : Aurélie FLOTTE

Trésorière : Céline BARRON

Trésorière adjointe : Aurélie SALESSE

A.C.C.A ST PAUL DES LANDES

La saison 2013-2014 étant bien entamée, il est donc temps de faire le point ! Cette année le nombre de chasseurs est à la baisse. Le quota de 14 chevreuils lui est à la hausse par rapport à l'année dernière. Le lièvre est en sensible baisse. Malgré tous les efforts et les nombreuses battues organisées par Christophe Lac et son équipe, le renard est toujours présent sur le terrain.

Concours de meutes sur lièvre

Après Teissières de Cornet, Ayrens et Crandelles, l'A.C.C.A de St Paul des Landes a l'honneur et le privilège d'organiser le concours de meutes sur lièvre le 25 et 26 Janvier 2014. Le président et son équipe tiennent à remercier M. Le Maire et les élus de St Paul des Landes, les agriculteurs et propriétaires terriens ainsi que tous les partenaires qui mettent tout en œuvre pour que ce

concours soit une réussite. La meute d'ariégeois de M. CAQUOT Jean Louis et LABRO Yves a remporté le concours de meutes sur lièvre de 2013 à Crandelles, et est sélectionnée pour défendre les couleurs du Cantal les 14, 15 et 16 Mars 2014 en Charente Maritime. *Le cochon à la broche aura lieu le 14 Juin 2014.*



Bureau

Président : CAQUOT Jean-Louis

Vice Président : VEYSSIERE Gérard

Trésorier : CHEYVIALLE Olivier

Secrétaire : CAQUOT Laure

Membres : CAQUOT Alain, LAFEUILLE Jaques, SEVERAC Michel, TEULADE Roger, HIJANO Vincent



Association pour le Don de Sang Bénévole

Ytrac, Sansac, St Paul des Landes

Vingt ans après la mise en place de « la Filière Sang », Olivier Véran député, a été missionné par le 1er Ministre pour réexaminer la filière sang. Le 16 juillet 2013, il a remis son rapport qui propose une « feuille de route » :

- **Affirmation du système éthique** du don basé sur le volontariat et la non rémunération sous quelque forme que ce soit. Cette conception a fait ses preuves et a permis de traverser des décennies sans problèmes d'approvisionnement en produits sanguins. Ce système est d'ailleurs préconisé par l'OMS et le Conseil de l'Europe qui reconnaissent que c'est le seul système permettant d'atteindre l'autosuffisance et la meilleure sécurité aux patients.



- **Nécessité d'une meilleure connaissance des besoins** en vue de mieux organiser et programmer les collectes et ceci par la création d'un Haut Conseil chargé de piloter les activités de la filière et de donner les lignes directrices permettant une meilleure visibilité en matière de besoins et de sécurité transfusionnelle. Dans cette structure tous les acteurs de la filière seront représentés, pourront se parler et être entendus.

- **Reconnaissance du caractère stratégique** des médicaments dérivés du sang (MDS) fabriqués à partir du plasma collecté sur des donneurs volontaires. Ce qui nécessite un opérateur National : le LFB (Laboratoire Français du Sang).



- **Révision des contre-indications au don** qui se surajoutent au fil des années sans véritable justification scientifique :
- personnes transfusées, alors que le Conseil de l'Europe préconise un ajournement de 6 mois.
- Exclusion à vie des personnes ayant séjournées en Gd Bretagne plus d'un an dans la période 1980- 1996.
- Personnes pesant moins de 50kg.

Ce rapport est plutôt encourageant pour les Donneurs.

Il reste aux ministres concernés à programmer la mise en œuvre de ces dispositions afin que nos espoirs ne soient pas déçus.

N'oublions pas que 10000 dons sont nécessaires chaque jour en France, pour 1.000.000 de receveurs soignés annuellement.

Gérard Ravel, Président Régional complimentait lors de l'assemblée départementale, les 24 associations Cantaliennes qui, avec leurs 230 collectes et 6537 poches collectées gardent un des meilleurs indices de générosité : 8%, la moyenne nationale étant de 3%.

Sur le plan local, nos bénévoles continuent à donner de leur temps pour promouvoir le don : Actions auprès des clubs sportifs, présence sur des foires, lots pour des quines, affichage, articles dans la presse. Ils sont là aussi pour recevoir les donneurs lors des collectes et préparer les collations dans la convivialité.

Résultats pour nos 10 collectes : 438 donneurs présents. C'est encourageant.

A vos agendas 2014 :

St Paul les lundis : 20 janvier, 19 mai et 15 septembre.

Sansac les mardis : 28 janvier, 3 juin et 7 octobre.

Ytrac : les mardis 14 janvier et 29 avril, puis mercredi 16 juillet et mardi 21 octobre.

L'atelier RE CREATIONS

L'association RE CREATIONS renouvelle à partir de cette rentrée les ateliers de dessin et de peinture encadrés par Serge JACQUEMART Artiste indépendant.

Les cours sont accessibles aux débutants comme aux pratiquants confirmés. Depuis bientôt une décennie d'existence de notre association, la maîtrise de la technique est bien progressive.

Les horaires dans la semaine sont : Lundi soir de 20 h 30 à 22 h 30 et le mercredi de 18 H à 20 h.

L'atelier se situe au 2^{ème} étage de la Mairie.

L'association participe a des expositions et anime le marché de Noël.



Comité FNACA Saint Paul, Sansac, Ytrac

Notre mission : entretenir le devoir de mémoire qui incombe à tout citoyen, rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Après 50 ans d'attente, le cessez le feu du 19 mars 1962, a été reconnu officiellement, sans le rôle majeur de la FNACA, nous n aurions jamais obtenu une telle reconnaissance.

Aussi, le 19 Mars 2013, devant le monument aux morts de ST Paul, nous étions nombreux à vivre ce grand moment. Ce jour là, le comité était fier de remettre à Monsieur le Maire, la médaille nationale de la FNACA, gravée au nom de la commune, pour le 50^{ème} anniversaire du cessez le feu.

Le repas annuel a eu lieu au Bex, précédé d'une messe dite, à l'intention des morts pour la France, et, devant le monument, la lecture d'un manifeste FNACA a été faite, suivie d'une minute de silence respectueux envers nos chers disparus.

De même, nous sommes présents aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, espérant que notre démarche éveille aux générations futures, le refus des guerres aussi stériles les une que les autres.

- le 13 septembre, notre comité accueillait les instances départementales, au dojo d'Ytrac, mis à notre disposition par la municipalité, Monsieur le Maire, nous recevait et nous honorait de sa présence.

- le 6 octobre, nous avons participé au congrès départemental à St Cernin, en présence de Monsieur le Préfet, ce fut une belle démonstration de force de la FNACA, de par le grand nombre des anciens combattants, venus des 4 coins du département.

À cette occasion, notre ami vice-président, Pierre Druot, a reçu la médaille d'honneur départementale pour service rendu au comité.

Merci Pierre pour tout ce que tu as fait.



- les premiers jours de septembre, nous avons visité de magnifiques châteaux de la Loire, les plus connus. Beau temps et ambiance chaleureuse étaient au rendez vous.

- le 12 octobre, au foyer de ST Paul, la 19^{ème} «poule farcie» fut un grand succès, record d'affluence battu, résultats encourageants, satisfaction unanime.

Nous remercions Monsieur le Maire pour sa présence fidèle et appréciée de tous.

- Bien sur, nous avons eu une pensée pour nos malades, nous leur souhaitons, de tout cœur, le meilleur rétablissement possible.

- Hélas, nous déplorons au sein de notre comité le décès de 3 des nôtres : Louis Bergeron, Louis Vermeil, André Bruel, à leur famille nous exprimons nos regrets les plus sincères.

- Merci encore à la municipalité de St Paul pour sa disponibilité envers nous.

*Le président
Jean Lacambre*

Gymnastique Volontaire



Les activités de l'association de gymnastique volontaire de St Paul des Landes ont repris le mardi 10 septembre au rythme de 6 cours d'une heure par semaine s'adressant aux enfants, aux adultes et aux séniors.

Le nombre d'adhérentes pour la saison 2012-2013 a connu une légère baisse par rapport à la saison précédente et particulièrement parmi les séniors. Donc, bienvenue à toute personne désirant se maintenir en forme dans ce groupe dynamique et convivial.

Les animatrices sont Eliane DABERNAT et Sandra TROUPEL. En 2014, Alexandra et Adeline remplaceront Christine SOUID qui quitte le département et que nous remercions.

Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2013 de nombreuses adhérentes ont souhaité la mise en place de cours de ZUMBA. Le bureau a répondu favorablement à cette demande. Un stage de formation dans cette discipline a été financé à Sandra TROUPEL – volontaire. Elle anime depuis le 1^{er} octobre 2013 un cours le jeudi soir.



Horaires

Gym pour les enfants

Mercredi de 14h15 à 15h 15

Gym pour les adultes

Mardi de 19h30 à 20h30 : step

de 20h30 à 21h30 : gym

Jeudi de 19h30 à 20h30 : gym

de 20h30 à 21h30 : zumba

Gym pour les séniors

Mercredi de 9h à 10h

Vendredi de 9h à 10h

Bureau

Présidente : Agnès CLAVEYROLLES

Vice-président : Patricia SARNEL

Vice-présidente séniors :
Jacqueline ROQUETANIERE

Secrétaire : Lauriane PLACE

Trésorière : Claude VIDALINC

Trésorière adjointe :
Christiane VERMANDE

L'Union Sportive Cère et Landes (USCL)

L'Union Sportive Cère et Landes (USCL) est née le 1^{er} Juillet 2013 de la fusion de 2 clubs de football existants, à savoir l'Entente Saint Paul Lacapelle (ESPL) et l'Union Sportive Roquette (USR).

Cette fusion a été entérinée par les 3 municipalités (Saint-Paul des Landes, Laroquebrou et Lacapelle Viescamp) et les 2 conseillers généraux intéressés (Aurillac II et Laroquebrou).

L'USCL présente aujourd'hui un effectif de 225 licenciés se décomposant comme suit :

- 27 dirigeants
- 56 seniors hommes (1 équipe en division «Elite», 1 en 1^{ère} Division, 1 en 2^{ème} Division)
- 17 seniors femmes (Match à 8)
- 100 jeunes (école de foot « Val de Cère) des U6 au U18)
- 25 vétérans (championnat en mai 2014)

Les deux co-présidents remercient les 3 municipalités pour leurs soutiens et leurs aides matérielles et financières.



Sur le plan sportif

- un entraîneur seniors hommes : Fred LAFON
- un entraîneur adjoint : Jean-François LUGOL
- un entraîneur seniors femmes : Caroline BAYLE
- un entraîneur adjoint : Mikaël PIGEOL
- un responsable école «Val de Cère» : Pascal DELPY FOOT ANIMATION
- un responsable école Jeune : Christophe ESTAMPE

Les objectifs du club pour la saison 2013/2014 :

- pour les 3 équipes seniors hommes (Elite, 1^{ère} et 2^{ème} Division du district du Cantal) : jouer les premières places Elite, terminer dans la première moitié. 1^{ère} et 2^{ème} Division : se maintenir et aller le plus loin possible en coupes Cambourieu et Barrès.
- Pour l'équipe féminine : « jouer » la 1^{ère} place en championnat et accéder aux finales (comme en mai 2013) ; cette année la coupe du Cantal se jouera à 8.



- Pour la 3^{ème} année consécutive, l'US Cère et Landes s'apprête à aligner une équipe dans le championnat vétérans. L'amicale espère accueillir de nouveaux membres, notamment des anciens de l'US Roquette. L'objectif étant toujours le même : partager notre passion du football entre copains dans une ambiance conviviale ! Le 1^{er} Mars 2014 à partir de 19H30, l'amicale des vétérans organise un repas dansant à la salle polyvalente de St Paul des Landes. Vous pouvez d'ores et déjà réserver auprès d'Olivier RONGIER au 06 33 60 53 12. Merci encore aux nombreux spectateurs et participants autour de la main courante et autour de la table!

Le Bureau du Comité Directeur se compose de 2 commissions « Sportive et Animation » et « Sponsoring ».

Des soirées dansantes sont programmées

- Poulet « Basquaise » le samedi 7 décembre 2013 : Salle des fêtes à Saint-Paul
- Saucisse « Aligot » le samedi 8 février 2014 : Salle des fêtes à Laroquebrou
- Moules frites le samedi 3 mai 2014 : Salle des fêtes à Saint-Paul

Les dirigeants de l'Union Sportive Cère et Landes et leurs joueurs vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

Présentation de l'école de Foot de Val de Cère

A ce jour, l'école de Foot de Val de Cère est représentée par une ou plusieurs équipes dans chaque catégorie soit environ une centaine d'enfants et d'adolescents. Elles est constituée par le regroupement des clubs :

- USCL (St Paul des Landes – Lacapelle Viescamp et Laroquebrou)
- Ayrens / St-Illide
- Sansac (pour les catégories U10 à U18)

De ce fait, des plateaux et des rencontres de foot de jeunes se déroulent sur les terrains de ces différentes communes. Cela permet d'apporter un peu d'animation dans ces villages où nous sommes toujours très bien accueillis et aussi de faire connaître l'école de foot car nous avons besoin de bénévoles pour la pérenniser.



Généralions Rugby Club des Landes : pour que l'histoire continue....



Avec plus de 150 licenciés, le Rugby Club des Landes a une vocation fédératrice qui va bien au-delà des limites de notre commune pour accueillir les jeunes amateurs de Rugby de tout l'Ouest d'Aurillac jusqu'au pays du barrage.

Depuis plusieurs années l'effectif de l'Ecole de Rugby ne cesse de croître à l'image de ce qui se passe dans tout le pays puisque le rugby est la discipline sportive qui y a le plus progressé en 10 ans avec 79 % de licenciés en plus. Il faut croire que dans une société qui perd ses repères les valeurs de fraternité, de solidarité et de respect de notre sport représentent un pôle d'attraction fort.

Ce succès quantitatif ne va pas sans générer des exigences de fonctionnement dans une vie associative qui ne peut compter que sur l'énergie de ses bénévoles... Toutes les fins de semaine, ce sont souvent 3 entraînements et 3 ou 4 matches dans différentes catégories d'âge qui sont organisés dans les plaines de Prentegarde, avec tout le travail qui va autour (traçage de terrain, nettoyage des locaux, des maillots, goûters d'après match pour les plus jeunes...).

C'est donc avant tout l'énergie et l'enthousiasme de ces bénévoles que les responsables du RCL veulent mettre en avant dans cette présentation, bénévoles qui sont des ciments essentiels de notre société et de la vie de nos villages et dont les efforts sont souvent insuffisamment reconnus.

Nous tenons également à remercier tous les partenaires du club qui le soutiennent économiquement fidèlement

dans un contexte difficile et à souligner également les efforts de la commune auprès de ses différentes associations avec une mention particulière pour l'excellent travail d'entretien des terrains, des abords et des lieux de vie du club réalisés par les services municipaux : cette contribution est essentielle pour accueillir les équipes venues de toute la région en donnant une image positive de notre communauté.

Alors si vous ou vos enfants veulent mieux connaître le Rugby Club des Landes, n'hésitez pas à nous solliciter :

Les Co-Présidents du RCL :

Patricia BENITO (06.77.31.57.26)

Jean-Luc DONEYS (04.71.46.40.25) .

Le responsable de l'Ecole de Rugby :

Philippe FRESQUET (04.71.46.34.53).

Le Responsable de l'Entente cadet-junior :

Yannick SAINT MARTIN (04.71.46.43.69) .



Tennis

Jeudi 25 avril, le président du Tennis des Bords de Cère Laroquebrou est venu officialiser la mise à disposition des courts de tennis de Saint Paul des landes en signant une convention avec le maire, Jean-Pierre Dabernat.

De moins en moins utilisés ces dernières années, les courts de tennis de Saint Paul des landes ont ainsi repris du service.

La mairie a saisi la balle au bond lorsque le club de tennis des bords de Cère s'est montré intéressé pour venir utiliser ces équipements.

Durant le printemps et jusqu'au mois d'août, le Club de Laroquebrou a ainsi pu utiliser les installations saint-pauloises à l'occasion du championnat départemental et dans le cadre de son tournoi d'été (homologué FFT).

Le club pourra également disposer des courts de tennis Saint Paulois pour dispenser des cours, proposer

des initiations à destination des enfants du centre de loisirs, voire pour d'autres compétitions tennistiques

Sébastien Lapeyre, président du Tennis des Bords de Cère s'est félicité de la signature de cette convention et a émis le souhait que de nombreux saint-paulois puissent par la même occasion venir à terme découvrir ce sport et grossir un peu plus les effectifs du club.

Un bel exemple de saine collaboration entre deux communes et le plaisir de voir la fréquentation en hausse sur ces installations de très bonne qualité.



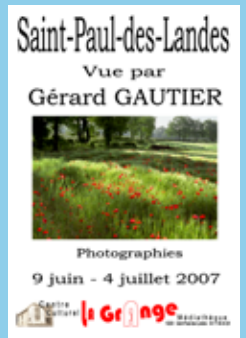
Les personnes intéressées par la pratique du tennis et désireuses de reconstituer un club sur la commune, comme il en existait un il n'y a pas si longtemps que cela, sont invitées à contacter la mairie au 04.71.46.30.24

*Saint Paul
des Landes*

Animations

Programme connu des animations de l'année 2014

Dates	Evènement
5 janvier	Spectacle de cirque organisé par l'APE
11 janvier	Vœux à la population
18 janvier	Quine de l'APE
20 janvier	Don du sang
25 et 26 janvier	Concours de meutes sur lièvres organisé par l'ACCA Saint Paul
1 ^{er} février	Festival de musique classique du Cantal (Quatuor Morphing)
2 février	Repas des aînés
8 février	Soirée Aligot Saucisse organisée par l'USCL (salle des fêtes de Laroquebrou)
14 février	Quine du RCL
22 février	Grand Carnaval organisé par le Comité des Fêtes
1 ^{er} mars	Repas de l'USCL
14 mars	Concours de belote du RCL
22 mars	Soirée Poule Farcie organisée par le Comité des Fêtes
12 avril	Repas Aligot Saucisse organisé par l'APE
3 mai	Soirée Moules Frites organisée par l'USCL (salle polyvalente)
18 mai	5 ^{ème} édition des Florales des Landes
19 mai	Don du sang
14 juin	Soirée Grillades organisée par l'ACCA
20 juin	Fête de l'Ecole
27 au 29 juin	Grande Fête Patronale
7 septembre	Vide Grenier
15 septembre	Don du sang
4 octobre	Concours de belote organisé par l'APE
18 octobre	Soirée Poule Farcie organisée par la FNACA
24-25-26 octobre	10 ^{ème} festival de Théâtre amateur «Les Automnales»
8 et 9 novembre	Vide grenier spécial jouets
13 et 14 décembre	Marché de Noël



Expositions

Chaque année la municipalité œuvre pour proposer un programme d'expositions varié et de qualité. Cette programmation vise notamment, dans la mesure du possible, à promouvoir les talents et les initiatives locales. Si vous souhaitez, vous aussi présenter une exposition, quel qu'en soit le thème et le support, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Programme des expositions 2014

- Jean-Marie BOULARD, exposition photos «Eau et faune du Cantal»
- José CAILLOUX, exposition photos
- Florence DELON, exposition de peinture
- Guylaine SANNIER-LAIR, «Cartonnage et encadrement»
- Association Ré-Créations

Les dates seront consultables sur le site internet de la mairie.